L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 JANVIER 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. [illegible]
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 20 JANVIER.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Le message du gouverneur Walker est un document essentiellement locofoco. A côté de vues raisonnables et de suggestions sensées, s'étalent ces vieilles doctrines de parti qui ont traîné dans tous les manifestes des Excellences d'une certaine nuance et qui sont usées jusqu'à la corde. M. Walker, avant d'être citoyen, est locofoco; c'est l'homme de son parti plutôt que l'homme du pays. A ce point de vue borné il est rare qu'une Excellence—démocratique ou non—puisse porter sur les choses publiques ce coup d'œil sûr qui, chez les hommes d'Etat constitue le génie. Mais M. Walker, s'il n'est pas à la hauteur de quelques-unes de nos célébrités politiques, n'en est pas moins un fort brave homme, et nous sommes persuadés qu'il se retire du pouvoir sans s'être créé une seule inimitié. S'il a erré, c'est par un excès d'attendrissement, par cette bonté de cœur qui devient faiblesse quand on l'exagère. M. Walker a peut-être abusé du droit de clémence; il a ouvert les portes du pénitentiaire à des gens qui méritaient d'y rester toute leur vie. La plupart de ces forçats libérés sont redevenus le fléau de la société, et sont allés exercer leur coupable industrie dans les Etats voisins.

Mais il ne s'agit pas des actes passés de Son Excellence. Nous n'avons à nous occuper que de son message, et c'est ce que nous allons tâcher de faire le plus succinctement possible.

Nous lisons au commencement du manifeste: "Un autre événement, considéré par les hommes étrangers à nos institutions et le génie de notre peuple comme une crise encore plus formidable, vient de passer, sans jeter le trouble dans les paisibles relations de pays. La patriotisme [illegible] au parti vainqueur de fouler aux pieds le vaincu, et une franche cordialité aux sentiments succède aux luttes les plus ar[dentes]. [illegible] vouloir nous livrer à des ré[flexions] [illegible] à réveiller des souvenirs dé[sagréables] [illegible] haines de parti, nous devons [illegible] ensemble de l'espoir que le résultat [définitif] de la dernière lutte présidentielle ne [contribuera] pas peu à anéantir sur tous les points de l'Etat *tout germe d'agitation sectionnelle.*"

Nous comprenons pas trop ce que cela signifie. Si M. Walker veut dire que l'avénement du candidat whig à la présidence eut donné le signal d'une nouvelle agitation abolitionniste, cette assertion gratuite, que nous ne cherchons pas à discuter, n'a même pas le mérite de la probité. L'Union aurait au moins d'autant de sécurité sous une administration whig que sous une administration locofoco.

M. Walker préfère un peu plus bas qu'il préfère la Constitution de 1845 à celle de 1852. Cela se conçoit de reste. Son Excellence, qui n'était alors que simple citoyen, présidait la Convention qui a enfanté, après cinq mois de délibération, le chef-d'œuvre constitutionnel que le peuple vient solennellement de condamner. La Constitution de 1845 fut-elle plus défectueuse encore qu'elle ne l'est, M. Walker la trouverait supérieure à toutes les chartes imaginables. Les auteurs de l'ancien pacte fondamental ont influence [illegible] propre. Nous espérons que le conseil du gouverneur ne sera pas suivi et que la Législature ne cherchera pas à dénaturer l'œuvre de la dernière Convention en proposant toutes sortes d'amendements à la Constitution. D'ailleurs, si les Chambres se livrent à cet écart, le peuple, nous aimons à le croire, saura bien [déjouer] tous leurs vains projets en ne sanctionnant aucun amendement réellement utile.

Nous approuvons sans réserve ce que dit M. Walker au sujet de la réorganisation du département judiciaire.

"L'organisation du judiciaire réclamera vos soins immédiats. J'appelle respectueusement votre attention sur l'utilité qu'il y aurait peut-être, en réorganisant cette importante branche du gouvernement, à créer un système de tribunaux inférieurs ayant principalement pour juridiction celle des cours des preuves. Depuis longtemps je suis d'avis que cette juridiction est exercée d'une manière plus sûre et plus expéditive et à moins de frais, par de semblables tribunaux, qu'elle ne peut l'être sous l'empire de notre système judiciaire, tel qu'il est actuellement constitué. De plus, si les Cours de District étaient débarrassées de cette partie de leur besogne, le nombre de districts et de juges pourrait être réduit et le salaire de ces officiers élevé, sans augmenter le chiffre des dépenses actuelles de l'Etat. Par là nous serions sûrs de voir sur le siége des juges, des talents et des réputations du premier ordre, et d'avoir plus de stabilité dans nos tribunaux. Pour que la justice soit administrée d'une manière habile et uniforme, il faut, ce nous semble, que les changements soient moins fréquents dans cette branche du service public que dans toute autre. Bien que je sois loin d'être en faveur des places publiques données à vie, ou pour un long intervalle, d'opérer les déplacements qu'il y aurait inconvénient pendant quand ce pouvoir peut toujours être exercé, quand le besoin s'en fait sentir, ces déplacements dans les juridictions se doivent être effectués que pour des motifs sérieux, et aucun des moyens que la raison indique ne doit être négligé pour mettre au service de ce département les talents de l'ordre le plus élevé."

Le gouverneur ne pouvait manquer de toucher à deux questions importantes, les travaux publics et les institutions de crédit. Il y a beaucoup de vérité, bien que nous n'admettions pas toutes ses conclusions, dans ce qu'il dit des améliorations ainsi que des secours offerts par l'Etat.

"Le pouvoir accordé à la Législature, par la nouvelle Constitution, d'engager la foi de l'état et de contracter des dettes pour d'autres objets que celui de soutenir la guerre et combattre les insurrections, est un pouvoir qui veut être surveillé avec une incessante vigilance et qui doit être exercé que s'il est acquis pendant une [illegible] longue, et dont une grande partie s'est écoulée dans les emplois publics, m'a convaincu que l'intérêt des gouvernements, aussi bien que celui des individus, est d'éviter autant que possible de contracter des dettes. Le génie entreprenant du peuple suffit en général aux vastes entreprises d'améliorations intérieures. L'aide du gouvernement peut quelquefois, en pareils cas, être nécessaire, mais il est rare qu'alors l'Etat ne souffre pas. Sans doute il est du devoir de notre Etat d'ouvrir et d'améliorer nos voies de navigation, de construire des routes et de nous défendre contre les inondations; mais il vaut mieux qu'il ne fasse pas au-delà et prête son assistance, et son crédit à des compagnies pour d'autres améliorations, il doit alors agir avec la plus grande circonspection et consulter les ressources dont il peut disposer pour faire face à ses engagements, de peur de léguer une charge trop désagréable et trop lourde à ceux qui viendront après nous."

Nous croyons que la nouvelle Constitution sauvegarde suffisamment par les garanties qu'elle exige, les intérêts de l'Etat. C'est à la Législature à ne pas engager un principe bon en soi dans l'application peut être si utile aux citoyens. Avec l'aide de l'Etat, nous pouvons entreprendre de vastes travaux et assurer à jamais la prospérité de la Louisiane. Mais il y a dans le bien comme en toute chose une mesure au-delà de laquelle commence l'excès. Le trop plein, la tension, et cette situation est toujours dangereuse.

Quant aux banques, et c'est par là que nous terminerons notre rapide analyse, M. Walker ne les ménage guère. Ecoutez le plutôt :

"Un autre pouvoir accordé par la Constitution et qui demande une surveillance encore plus jalouse et plus active est celui de créer des banques. A aucune époque le besoin ne s'est fait moins sentir de multiplier ces sources de crédit. Une longue période, pendant laquelle le peuple a été comparativement mourir économe et a recueilli les fruits de son industrie, a mis la grande masse de nos concitoyens à même de s'affranchir des dettes qui pesaient sur eux, l'argent est abondant et à bon marché, notre commerce est en mesure de faire face à ses engagements, l'esprit d'entreprise déploie son activité sans se lancer dans de folles entreprises et les métaux précieux nous arrivant chaque jour en abondance. Pourquoi donc inonder le pays de papier émis par des banques? pourquoi fournir des ressources à un tel esprit de spéculation? pourquoi nous rejeter dans des aventures dont nous avons eu si triste expérience? L'accroissement des métaux précieux fournis par la Californie, l'Australie et d'autres sources est sans exemple dans l'histoire monétaire du monde, et menace de porter le trouble, de lui-même et sans le secours de moyens artificiels, dans les rapports naturels de capital et du travail. Les vieux arguments dont on fait usage en faveur des banques et qui se fondent sur la rareté des métaux précieux ne sont plus de mise, et une occasion s'offre à nous aujourd'hui, occasion que nous ne devons point follement laisser échapper, de retenir les métaux précieux parmi nous, et cela sans restreindre et limiter notre circulation au point d'embarrasser notre commerce et entraver notre industrie. Si toutefois vous jugez nécessaire d'étendre au moyen de banques les sources de crédit, je crois qu'il serait bon de le faire au moyen de lois générales, basées sur le principe des banques libres. Ce système me semble plus que tout autre présenter un obstacle propre à arrêter les émissions excessives et garantir les détenteurs de billets; quoiqu'il en soit, et quelque soit le système proposé, il faut qu'il soit entouré de restrictions telles qu'il y ait une impossibilité réelle pour les banques, tant particulières que privées, d'échapper à l'obligation de racheter leur émission jusqu'au dernier cent. En face des leçons que l'expérience nous a données, en face de cette abondance actuelle des métaux précieux qui doit encore s'accroître, toute législation qui autoriserait un système de banques, qui pourrait servir à tromper et à ruiner le laboureur et l'ouvrier, mériterait et recevrait le juste châtiment d'une réprobation universelle. A ce propos, qu'il me soit permis de dire que dans l'intérêt de la communauté et à l'effet de retenir le numéraire dans le pays, il serait bon que la loi défendît l'émission de petits billets, par exemple de billets au-dessous de cinq piastres."

Les funérailles [illegible] Pierce ont eu lieu à Andover [illegible] cercueil a été [illegible] Mme Pierce, [illegible] maintenant [illegible]

[illegible] l'honorable [illegible] à refusé de démissionner [illegible] Etats-Unis.

[illegible] Whig, a été du [illegible] majorité de [illegible] voix.

EUROPE.

Le steamer américain *Baltic* est arrivé à New-York le 11 de ce mois avec des dates de Liverpool de quatre jours plus récentes que celles de l'*America*. Elles vont jusqu'au 29 pour Liverpool et au 27 pour Paris.

Le parlement s'est ajourné le 10 février. Le cabinet a été définitivement formé; il se compose de lord Aberdeen, de lord Cranworth, de M. Gladstone, de lord Palmerston, de lord John Russell, du duc de Newcastle, de sir James Graham, du comte Granville, du duc d'Argyle, de M. Sidney Herbert, de sir Charles Wood, de sir William Malesworth et du marquis de Landsdowne. Quant à la politique du nouveau ministère, lord Aberdeen à la Chambre des Lords, et lord John Russell dans une adresse aux électeurs de Londres en ont indiqué les bases.

Les dernières nouvelles de France annoncent que le Sénat a fait subir à la Constitution certaines modifications qui donnent à l'Empereur un contrôle illimité sur tous les départements publics. Depuis l'insuccès des négociations matrimoniales entamées au nom de Louis-Napoléon, auprès de la famille Wasa, on assure que l'Empereur a tourné ses vues sur une jeune princesse allemande de Dusseldorf. Celle-ci n'a que seize ans et est fille du prince Hohenzollern Sichmaringen, qui en 1849 a cédé au roi de Prusse le petit territoire dont il était le suzerain.

Le *Moniteur* publie un décret par lequel Louis-Napoléon reconnaît, comme l'héritier du trône, dans le cas où il mourrait sans descendance, son oncle Jérôme Napoléon Bonaparte et les descendans de ce dernier issus de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, à l'exclusion perpétuelle des femmes. Le décret porte la date du 18 décembre et est contresigné par le ministre d'Etat Achille Fould.

La situation politique commence à se dessiner en Espagne. La *Gazette* de Madrid du 18 décembre publie une circulaire du nouveau ministre de l'intérieur aux gouverneurs provinciaux, dans laquelle il annonce à ces derniers que la libre discussion du projet de réforme constitutionnelle présenté par l'ancien cabinet, sera permise dans toute l'étendue du royaume. Le ministre annonce ensuite que le cabinet soumettra le projet à l'examen des Cortes. Il ne sera donc plus question de coup d'Etat.

L'*Arabia*, dont le télégraphe nous a transmis le bulletin européen, a apporté la nouvelle que Louis Napoléon était retourné à Paris le 28 décembre. Il se plaint du retard que mettent les puissances du Nord à le reconnaître.—Le Sénat a été convoqué pour le 14 février. Louis Napoléon a annoncé à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il ne pourrait désormais recevoir que les Anglais qui auront déjà été présentés à la cour.

M. Gallier, professeur de mathématiques, a reçu l'ordre de quitter la France.

L'Empereur fait tous ses efforts pour négocier un traité commercial avec l'Allemagne sur la base de concessions réciproques.

Les Turcs ont essuyé une nouvelle défaite.

L'Ericsson.—Ce navire, mû par l'air chaud substitué à la vapeur, vient de faire un second essai qui a été couronné d'un plein succès. Il a quitté son mouillage dans la baie de New-York le 11 de ce mois, et a fait aisément neuf milles à l'heure contre vent et marée. La rapidité n'est ici qu'une question secondaire; il est évident que l'*Ericsson* marche à raison de neuf milles à l'heure contre vent et marée, avec une machine qui n'est pas encore complètement terminée il fera douze milles et davantage quand l'appareil aura reçu les perfectionnements nécessaires. C'est ce qu'assure le capitaine Ericsson.

La vapeur est donc bien et dûment détrônée: pour l'industrie comme pour la navigation, il ne sera bientôt plus question que de l'air chaud. Donc plus d'explosions, et économie considérable dans les frais de transport, la machine à air chaud ne consumant qu'un dixième du combustible nécessaire aux bateaux à vapeur. Il est désormais prouvé que le nouveau moteur peut donner l'impulsion non seulement aux petits bâtiments, mais à de gros navires, car pour rendre l'expérience plus concluante l'*Ericsson* a été construit dans de très vastes proportions. Dans le système à air chaud, le cylindre remplace les bouilloires, et plus l'espace qu'il offre au moteur est considérable, plus est rapide la marche imprimée au navire. MM. Hodge et Delamatter constructeurs de machines, ont annoncé qu'ils pourraient fabriquer un cylindre de vingt pieds de diamètre: le navire qui aurait à bord cet appareil dépasserait en vitesse les plus grands steamers anglais et américains.

A bord de l'*Ericsson*, il n'est besoin à la fois que d'un chauffeur qui renouvelle le charbon toutes les heures, et d'un seul mécanicien dont les fonctions se bornent à verser de l'huile sur les écrous. La machine aspire et expire l'air, c'est comme la respiration d'un être organisé. Au moyen d'une ingénieuse combinaison, l'air chauffé maintient sa température et n'a pas le temps de refroidir dans le trajet qu'il parcourt. C'est là une des immenses difficultés dont a heureusement triomphé le capitaine Ericsson.

Voilà donc une nouvelle et complète révolution dans la navigation. L'air, au lieu d'emplir les voiles, est forcé par le génie de l'homme de descendre dans les flancs du navire, nouvelle caverne d'Eole, pour l'animer et lui donner l'impulsion. Admirable application d'une idée féconde et qui va favoriser les grandes migrations d'hommes en réduisant considérablement les frais de voyages. L'humanité se transforme, et la dix-neuvième siècle, avant d'expirer, aura peut-être modifié profondément les conditions d'être des peuples et des nations.

Le succès de l'*Ericsson* a été si complet que les capitalistes de New-York ont immédiatement ordonné la construction de six gros navires qui seront mus par l'air chaud et qui devront être livrés cette année.

M. Petin.—Ce savant démonstrateur convie le public à une troisième séance qui aura lieu dimanche prochain, à midi précis, au Collége de la Louisiane, rue Dauphine, entre Hôpital et Ursulines. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge du talent si réel de M. Petin et des ressources ingénieuses de son esprit. Il s'est entièrement révélé à la population orléanaise, et ses deux premières séances lui assignent dans l'opinion une place trop éminente pour que personne songe sérieusement à lui contester sa haute valeur. Mais ce n'est pas assez que tout le monde rende hommage au savoir si profond de M. Petin; il faut maintenant que nous l'aidions à satisfaire une noble et légitime ambition. M. Petin voudrait prouver aux yeux ce qu'il a démontré aux intelligences; il voudrait sortir du domaine de la théorie pour entrer résolument dans celui de l'application pratique. Lui en fournira-t-on les moyens? Voilà la question, et c'est là malheureusement l'obstacle contre lequel viennent se briser impuissantes les plus magnifiques conceptions du génie. Le capitaine Ericsson qui, il y a quelques jours à peine, prouvait d'une manière si éclatante que l'air chaud est un moteur plus puissant encore que la vapeur, a lutté pendant vingt ans contre l'incrédulité publique, et il a prouvé qu'il n'était pas fou que parceque des capitalistes de New-York ont enfin consenti à lui donner un navire. Un peu d'argent a suffi pour opérer toute une révolution dans la navigation. M. Petin sera-t-il aussi heureux que M. Ericsson? Espérons que oui. Quoiqu'il en soit, nous sommes heureux d'apprendre qu'un nombre considérable de ses amis ont l'intention de se réunir dimanche prochain, immédiatement après la séance, pour prendre une résolution définitive. Ils organiseront tout de suite soit une souscription soit tout autre moyen qui permettra à M. Petin de faire à la Nlle-Orléans sa grande expérience. L'habile aéronaute ne saurait sans inconvénient prolonger son séjour dans notre ville. C'est donc un véritable service que vont lui rendre ses amis, car que leur projet aboutisse ou non, M. Petin sera au moins délivré de l'incertitude.

Lecture.—M. Ch. Testut prononcera ce soir, chez M. Faivre, rue Royale, 56, entre les rues Bienville et de la Douane, une lecture sur les *Manifestations spirituelles*. M. Testut ayant traité longuement cette question dans son journal *La Semaine*, en parlera sans doute de manière à intéresser son auditoire.

Courses.—La première course de la saison sur l'hippodrome de l'Union à la jonction des chemins du Bayou et Gentilly, aura lieu demain 21 du courant. La distance à parcourir est de deux milles; la propriétaire offre une bourse de $900 au vainqueur. Des omnibus partiront tous les quarts-d'heure pour l'hippodrome. Voir aux avis.

Bal Maçonnique.—Le second bal annuel des maçons, au profit de la caisse générale des secours, a lieu ce soir dans la magnifique salle des Odd Fellows. A en juger par les préparatifs qui ont été faits la fête sera splendide. Le souper surtout ne laissera rien à désirer.

SPECTACLES.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, *Othello* avec les principaux artistes de notre excellente compagnie lyrique. Nouveau succès pour M. Bordas et pour ceux qui le secondent, et habilement.

Demain, seconde et dernière représentation des *Anges* de M. Donetti.

Théatre St-Charles.—M. et Mme. Barney Williams joueront ce soir dans le drame intitulé *Rory O'Moore* et dans la comédie de *Irish Assurance*.

Théatre des Variétés.—L'affiche nous promet pour aujourd'hui le drame de "Charlotte Corday," dans lequel Lola Montez remplit le rôle de l'héroïne.

La nomination de M. Beverly Saunders comme collecteur de la douane de San Francisco, a été confirmée par le Sénat.

Haïti.—Il a été reçu à Boston des avis de Haïti jusqu'au 29 décembre. Le bruit de l'occupation de Samana par les Français est positivement contredit. Aucun navire de guerre français n'est entré dans cette rade. La plus parfaite tranquillité règne dans la république Dominicaine.—Une goëlette portugaise a été saisie à Port au Prince et conduite à Santo Domingo.

CONGRES.

Séance du 10 janvier.

Sénat.—M. Pearce, du Maryland, répond longuement aux discours prononcés par MM. Cass et Downs sur le traité Clayton-Bulwer. Il dit qu'il a interprété le traité dans le même sens que M. Clayton, et en votant il savait parfaitement que les négociations ne couvraient pas la partie du Honduras occupée par les Anglais. Le président Taylor et son cabinet avaient de leur côté connaissance des réserves verbales faites par MM. Clayton et Bulwer. M. Pearce raconte comment les Anglais ont établi leur pouvoir dans l'Etat du Honduras; il ajoute que ce pouvoir n'a jamais été disputé. Le traité exclue la Grande-Bretagne de l'Amérique Centrale *politique*, et non de l'Amérique Centrale *géographique*. M. Polk n'a-t-il pas reconnu le droit des Anglais en envoyant un consul à Balize? Quant à la véracité de M. King, personne ne peut la révoquer en doute, et s'il a dit à M. Cass qu'il n'y avait point eu des réserves verbales c'est que sa mémoire est affaiblie par la maladie.

M. Seward défend énergiquement M. Clayton et l'administration du général Taylor.

M. Stockton rapporte un bill pour la réorganisation de la marine.

M. Davis présente une résolution demandant au gouvernement communication de la correspondance relative aux affaires de l'Amérique centrale. Adoptée.

M. Cass répète qu'en votant pour le traité Clayton-Bulwer, il croyait empêcher les Anglais de s'établir dans aucune partie de l'Amérique centrale. Le mystère ne lui a été expliqué que par la publication des lettres échangées entre les négociateurs et M. King.

M. Downs répond à MM. Seward et Pearce.

M. Soulé prend la parole. Il déclare avant que le traité fût négocié, une douzaine de sénateurs dont il faisait partie furent convoqués par M. King qui leur lut le traité. J'observai, dit M. Soulé, que ces mots: "Amérique centrale," étaient obscurs; mais M. King déclara que cette obscurité avait pour but de protéger l'honneur national de l'autre partie contractante. L'orateur, au moment de parler de ce qui s'était passé au Sénat à huis-clos, est rappelé à l'ordre par le président.

La séance est levée.

Chambre des Représentans—Rien d'important dans cette séance.

Séance du 11.

Sénat—Un bill pour la confirmation de certains titres de terre à la Louisiane est adopté.

La délibération sur le bill relatif au tonnage des navires espagnols, est remise à deux semaines.

Le Sénat siége à huis-clos et décide que les membres ne seront pas tenus au secret pour ce qui s'est passé en séance exécutive au sujet du traité Clayton-Bulwer.

Chambre des Représentans—La proposition de renvoyer au comité le bill tendant à prévenir la fraude sur le trésor, donne lieu à un débat fort animé.

La Chambre se constitue ensuite en comité général et discute un bill relatif aux intérêts du District de Columbia.

Sénat—M. Hunter rapporte divers bills d'allocation.

M. Cass présente une résolution demandant communication de la correspondance relative aux divers traités conclus avec les gouvernements de l'Amérique Centrale.

M. Soulé prend la parole au sujet du traité Clayton-Bulwer, le secret n'étant plus commandé aux sénateurs. Il a déjà parlé de l'obscurité de la clause qui interdit à l'Angleterre la faculté de créer des établissements dans l'Amérique Centrale; il a également fait part au Sénat de la réponse de M. King. J'ai soumis, continue M. Soulé, mes doutes au Sénat à l'époque où cette assemblée délibérait sur le traité J'ai toujours cru avec bien d'autres que les Anglais conservaient le droit de couper du bois dans l'Etat de Honduras, mais j'étais en même temps persuadé qu'ils n'en possédaient pas d'autre. Les explications de MM. Bulwer et Clayton ne peuvent pas affecter le traité. L'Angleterre ne peut pas faire valoir de droits politiques sur Balize, et quant aux îles adjacentes qu'elle occupait, elle a renoncé dès 1834 à y exercer aucun acte de souveraineté. (M. Soulé lit un divers articles de traités conclus avec l'Espagne. La colonisation des îles par les Anglais est donc une violation du traité. Il est temps que les puissances européennes sachent que, malgré tout notre désir d'éviter une collision avec la Grande-Bretagne, nous sommes cependant déterminés à ne reculer devant aucune responsabilité pour revendiquer nos justes droits.

M. Pearce lit une lettre dans laquelle M. King rend hommage à la sincérité de M. Clayton.

La séance est levée.

Chambre des Représentans—La séance n'offre rien d'important.

Le chemin de fer de Baltimore et de Wheeling a été inauguré le 11 de ce mois. Le gouverneur du Maryland, les autorités de Baltimore et un grand nombre d'invités, sont allés à Wheeling où ils ont été parfaitement accueillis. Les détails de la fête remplissent plusieurs colonnes des journaux de Baltimore.

M. Clifford, whig, a été élu, le 12 du courant, gouverneur du Massachusetts, par la Législature de cet Etat.

Des lettres de Madrid annoncent que le gouvernement espagnol se propose de rappeler le présent capitaine-général de Cuba, et de le remplacer par le général Pavia ou le comte de Mirasol.

La Législature du Delaware a élu, le 12 du courant, l'honorable John M. Clayton sénateur au Congrès des Etats-Unis pour une période de six années.

Le steamer *Asia* est parti de New York, le 12 de ce mois, pour Liverpool, avec quarante-quatre passagers et $200,000 en espèces.

L'honorable Wm. R. King, vice-président élu des Etats-Unis, n'est point parti pour la Havane le 12 de ce mois, comme il en avait l'intention, à cause du mauvais temps. L'état de malade lois de s'améliorer tend au contraire à devenir de plus en plus grave.

Indiana.—M. John Pettit a été élu, le 11 de ce mois, sénateur au Congrès des Etats-Unis par la législature de l'Indiana.

Key West.—On écrit de Key West, sous la date du 12 courant que le brick *Lucy Watts*, capitaine Reney, allant de Thomaston à la Nouvelle-Orléans, avec un chargement de 1906 barils de chaux, s'est échoué le 2 de ce mois sur Sanky Key. L'équipage ayant jeté à la mer 250 barils de chaux, le navire a été remis à flot. Il n'a pas reçu d'avaries.—Le navire *Woodside*, capitaine Hodges, allant de Mobile à Rochefort, s'est échoué le 30 décembre et a du être abandonné.

Chronique Locale.

Première Cour de District—*Juge Larue*—La Première Cour de District s'est occupée hier de l'affaire de John Duffy et Geo. Thompson, accusés d'avoir, le 21 juillet dernier, commis un meurtre sur la personne du capitaine Weymouth, dans le café de John McDonnell, à l'encoignure Passage du Théâtre et Commune. Tom Cunningham avait été également arrêté pour avoir pris part à l'assassinat, et le grand jury avait trouvé lieu à poursuivre pour assaut avec intention de tuer, mais l'accusé ayant fourni caution, disparut peu de temps après. Nous avons publié, à l'époque, les circonstances de l'affaire ainsi que la plus grande partie des témoignages produits devant le recorder; il serait donc inutile de les donner ici tout au long. Nous nous bornerons seulement à rappeler les faits principaux. Le capitaine Weymouth et Robert Green se trouvaient le 21 juillet dernier dans le café dont il est parlé plus haut; une discussion politique s'éleva entre le défunt et les accusés; les conduits du gaz furent tout à coup fermés et la rixe commença dans l'obscurité. Plusieurs personnes se précipitèrent dans la rue et appelèrent l'homme de garde. Le gaz fut rallumé et l'on trouva le capitaine Weymouth étendu dans le Passage; il avait reçu plusieurs blessures horribles à la tête et à la figure. Green, le compagnon de Weymouth, était couché dans la buvette; il avait été poignardé en différents endroits du corps, mais ne mourut pas de ses blessures. Le capitaine Weymouth fut transporté à l'Hôpital de Charité et expira le 26 juillet.

MM. Roselius, Dufour et Field étaient assis au banc de la défense et l'accusation était soutenue par MM. Roberts, Marr et l'avocat de district.

Les avocats ont commencé leur plaidoirie immédiatement après l'audition des témoins; ils parlent encore au moment où nous traçons ces lignes. L'affaire ne sera probablement terminée qu'à une heure fort avancée. Nous donnerons demain le verdict du jury.

Vol de sucre.—L'officier de police Ivan, du 2me district, a arrêté, mardi après-midi, un homme de couleur du nom de C. Barthélemy et un esclave. Ce dernier conduisait un dray sur lequel se trouvait un boucaut de sucre. Les soupçons de Ivan furent éveillés: il s'empara aussitôt de Barthélemy et du nègre et les conduisit en prison. M. B. Vignaud s'est présenté, hier, devant le recorder Génois et a déclaré que le boucaut de sucre appartenait à la maison Vignaud & Renard et qu'il avait été volé au pied de la rue de la Douane. Barthélemy a été envoyé devant la 1re cour de district et l'esclave Lewis a été condamné à recevoir vingt-cinq coups de fouet.

Arrestations—Mardi dernier Eugène Fannic occasionnait du désordre dans le 2me district. L'homme de garde Ryan, en voulant l'arrêter, fut violemment assailli. Ryan réussit cependant à s'emparer de lui et le conduisit en prison. Cyprien Lemonier qui se trouvait à la porte de la prison, essaya d'arracher le prisonnier des mains de l'officier de police, mais il fut également écroué.

Les accusés ont comparu hier devant le recorder Génois. Fannic a été envoyé devant la 1re cour de district et Lemonier a été condamné à une amende de $10.

Assaut et batterie.—Miguel Moran a été arrêté hier dans le 1re district pour avoir frappé Richard A. Gordon dans un café situé en face du marché aux légumes. Le recorder Génois, après avoir entendu les témoignages, a envoyé l'accusé devant la 1re cour de district.

—John Casey a été conduit hier devant le recorder Génois sous la prévention de bris de paix et de vagabondage. L'accusé a été envoyé pour un mois à la maison de travail.

Assaut et Batterie—Mardi après-midi, M. Thomas Laily se rendait chez lui avec sa petite fille âgée de six ou sept ans. En arrivant dans la rue St-Louis, entre Claiborne et Derbigny, trois individus se précipitèrent sur lui, le renversèrent sur le carreau. Le coups si violents qu'il resta étendu sur le carreau. La petite fille se mit à courir, entra chez John Tool, à l'encoignure Claiborne et St Louis et lui apprit ce qui venait de se passer. Tool se rendit aussitôt sur les lieux et vit Thomas Farrell et Dillon qui assaillissaient Laily. Il se saisit de Dillon; mais alors Farrell s'écria qu'il lui brûlerait la cervelle s'il ne s'éloignait pas. L'homme de garde passait en ce moment, il accourut au secours de Laily et Tool et arrêta Farrell. Ce dernier a comparu hier matin devant le recorder Génois et a été envoyé en prison pour y attendre l'examen de son affaire. Dillon a réussi à s'échapper, mais un mandat d'amener a été lancé et la police est à sa recherche.

Enquête.—Le coroner a tenu, mardi, dans la rue de l'Esplanade, une enquête sur le corps de Henry Upperone, qui est tombé dans un baquet d'eau et a été asphyxié. L'enfant était âgé de deux ans.—Verdict en conséquence.

Cour du District des Etats-Unis.—Le grand jury a trouvé lieu à poursuivre les individus dont les noms suivent: M. M. S. Tracy, dit Thomas Johnston, accusé d'avoir soustrait une lettre adressée à la maison McDowell, Mills & Co., de cette ville, et contenant des traites pour la somme de $8,000;

Robert Hall et Thomas Clark, accusés de tentative de révolte à bord du navire américain Moses Taylor, pendant sa traversée de Newport à la Nouvelle-Orléans.

Pas[illegible]

MEXIQUE.

Nouvelles importantes.

Le capitaine Falleti, de la goëlette *Amphitrite*, arrivée hier de la Havane, nous apprend que trois commissaires mexicains sont arrivés dans ce dernier port le 9 du courant, en route pour la Jamaïque. Ils sont chargés d'une mission auprès de Santa-Anna. Cette mission consiste à obtenir de l'ex-dictateur qu'il rentre au Mexique pour se mettre à la tête des insurgés et renverser le gouvernement. Les commissaires sont partis de la Havane le 10 de ce mois.

M. Hargous est arrivé à la Havane sur le steamer anglais: il doit de nouveau s'embarquer pour la Nouvelle-Orléans.

FEUILLETON.

ISAAC LAQUEDEM,

Par Alexandre Dumas.

PROLOGUE.

CASA-ROTONDO.

(Suite.)

Vous avez entendu raconter, n'est-ce pas Monseigneur, dit le voyageur, qu'il existait autrefois à Rome.... il y a de cela quelque chose comme seize cents ans.... deux hommes: l'un, né de paysans obscurs au village d'Arpinum, je crois, et qui se nommait Caius Marius; l'autre, né d'une des plus vieilles familles patriciennes et qui se nommait Cornelius Sylla?

Napoleone Orsini fit un signe de tête qui voulait dire que ces deux noms ne lui étaient pas absolument inconnus.

—De ces deux hommes, continua l'inconnu, l'un, Caius Marius, représentait le parti populaire; l'autre, Cornelius Sylla, représentait le parti aristocratique. C'était l'époque des luttes gigantesques: on ne se battait pas, comme aujourd'hui, homme contre homme, escouade contre escouade, compagnie contre compagnie; non: un monde faisait la guerre à l'autre: un peuple se ruait sur un autre peuple. Or, deux peuples, les Cimbres et les Teutons, deux millions d'hommes à peu près,—se ruaient contre le peuple romain. Ils venaient on ne savait d'où.... de pays ignorés que personne n'avait encore parcourus, de rivages contre lesquels venaient battre des mers qui n'étaient pas encore nommées. Ces peuples, c'était l'avant-garde des nations barbares; ces hommes, c'étaient les précurseurs d'Attila, d'Alaric, de Genséric.—Marius marcha contre eux, et les anéantit; hommes, femmes, enfans, vieillards, il tua tout.... Il tua jusqu'aux chiens, qui défendaient les cadavres de leurs maîtres; il tua jusqu'aux chevaux, qui ne voulaient pas se laisser monter par de nouveaux cavaliers; il tua jusqu'aux bœufs, qui ne voulaient pas traîner les chars des vainqueurs! Cette boucherie terminée, il fut décrété par le sénat que Marius avait bien mérité de la patrie, et il reçut le titre de *troisième fondateur de Rome*. Tant d'honneurs rendirent Sylla jaloux: il résolut de détruire Marius. La lutte entre les deux rivaux dura dix ans; Rome fut prise deux fois par Sylla, deux fois reprise par Marius rentrait dans Rome, il faisait égorger les partisans de Sylla; chaque fois que Sylla y rentrait à son tour, il faisait égorger les partisans de Marius. On calcula que ce qu'il y avait eu de sang versé pendant dix ans aurait pu mettre à flot, dans la naumachie d'Auguste, qui avait deux mille pieds de long sur douze cents de large et quarante de profondeur, les trente vaisseaux à rostres qui étaient montés par trente mille combattans, sans compter les rameurs, et qui représentaient la bataille de Salamine.—Enfin, Marius succomba le premier; il est vrai que c'était le plus vieux, qu'il avait des varices aux jambes et le cou très court. Le sang l'étouffa, c'était bien justice! Alors Sylla reprit Rome pour la troisième fois, et, cette fois-là, comme il était seul, il proscrivit tout à son aise, mettant du troupes et du choix; on commençait d'ailleurs à en avoir assez de la manière de tuer de Marius: il étrangleit dans les prisons; la Mamertine est sourde!—On n'entendait même pas les cris des patriciens, cela ennuyait le peuple. Sylla faisait mieux; il tranchait les têtes en public; il précipitait les proscrits du haut des terrasses de leurs maisons; il poignardait les fugitifs dans la rue; le peuple ne s'apercevait pas que c'étaient ses partisans que l'on traitait ainsi, et il battait des mains, et comme un du nombre des proscrits: "Vive Sylla!"—Au nombre des proscrits était un tout jeune homme, neveu de Marius, mais ce n'était pas pour cette parenté qu'il était proscrit... il était proscrit pour s'être marié à dix-sept ans, et avoir refusé de répudier sa femme malgré l'ordre du dictateur. Ce jeune homme était beau, riche, noble surtout, bien autrement noble, ma foi, que Sylla! Par son père, il descendait de Vénus, c'est à dire des dieux de la Grèce; par sa mère, d'Ancus Martius, c'est à dire des rois de Rome.—Ce jeune homme s'appelait Jules César.—Aussi, Sylla tenait-il fort à le faire mourir. On le cherchait partout: on tenta d'abord par deux millions de sesterces. Ce qui voyant César, au lieu de se sauver chez un de ses amis riches, se sauva chez un pauvre paysan, à qui il avait donné une chaumière et un petit jardin, et qui ne voulut pas, au prix d'une trahison, changer ce petit jardin et cette chaumière contre un grand jardin et un palais. Pendant ce temps-là, tout le monde intercédait pour le jeune proscrit, peuple et noblesse, les chevaliers, les sénateurs, tout le monde enfin, jusqu'aux vestales. On aimait beaucoup ce charmant jeune homme qui, à vingt ans, avait déjà trente millions de dettes, et à qui Crassus.... —Tenez, Monseigneur, celui qui a fait bâtir ce beau tombeau à sa femme.

Et le voyageur étendit son bâton dans la direction du monument de Cecilia Metella, puis il reprit:

—.... Et à qui Crassus, le plus avare des hommes, prêta quinze millions, afin qu'il se débarrassât des créanciers qui lui barraient la rue et l'empêchaient de partir pour la préture d'Espagne, d'où il revint avec quarante millions, toutes ses dettes payées.—Mais Sylla tenait bon. Il voulait absolument que César mourût, ne sais trop pourquoi, et peu lui importait de quelle manière, pourvu qu'il mourût; ce qu'il demandait, c'était sa tête, pas autre chose.... Enfin, vint à son secours une de ses amis qui, autrefois, du temps que Sylla était proscrit lui-même, lui avait rendu un grand service, sauvé la vie peut-être. A cet ami, Sylla avait promis de ne jamais lui refuser la première demande qu'il lui adresserait, si jamais il arrivait au pouvoir. L'ami lui demanda la vie de César. Je vous la donne, puisque vous la voulez absolument, dit Sylla en haussant les épaules; mais je ne trompe fort, ou, dans ce jeune efféminé, vous verrez plus de Marius!—Or, vous savez que, sa tête au bout de l'ongle, vous aurez plus d'un Marius!—Sylla, qui mourut de la lèpre, comprenait mal qu'on ne se grattât point franchement et à pleine main—Maintenant, cet homme qui aurait à lui seul, triomphe de Vercingetorix, de Pharnace, de Juba, de Pompée et de Caton d'Utique, se nommait Aurelius Cotta, et nous sommes sur son tombeau.

—Comment! s'écria Napoleone Orsini, ce tombeau est celui d'un simple particulier?

—Pas tout à fait, vous allez voir.... Avez-vous remarqué, Monseigneur, ce nom d'*Aurelius*? Il indique un ancêtre de grande famille Aurelia, que l'empereur Antonin conduisit sur le trône par l'adoption de Marc-Aurèle.—Cornelius Cotta avait fait bâtir ce tombeau en pierre; Marc-Aurèle le fit revêtir de marbre, y transporta les cendres de sa famille, et ordonna que les siennes et celles de son successeur y fussent déposées. Il en résulte donc, Monseigneur, que ce tombeau que vous avez ouvert ces urnes que vous avez brisées, ces cendres que vous avez répandues, et que chaque bouffée de vent éparpille sur la terre du vieux Latium, c'est le tombeau, ce sont les urnes, ce sont les cendres du Sénateur Aurelius Cotta, du noble Annius Verus, du divin Marc-Aurèle et de l'infâme Commode!

Le jeune capitaine passa la main sur son front couvert de sueur. Etait-ce remords de son sacrilége? était-ce impatience de ce que le narrateur inconnu n'arrivait pas assez vite à ce qu'il désirait?

S'il était resté sur ce point un doute à calaci, ce doute fut bien vite dissipé.

—Mais, dit Napoleone Orsini, je ne vois pas, mon hôte, que, dans tout cela, il soit le moins du monde question d'un trésor.

—Attendez donc, Monseigneur, dit l'inconnu, ce n'est pas sous les bons princes que l'on cache son argent.... mais Commode va venir.... patience!—Il débuta bien, ce petit-fils de Marc-Aurèle: à l'âge de dix-huit ans, trouvant son bain trop chaud, il ordonna qu'on mît au four l'esclave qui l'avait fait chauffer, et, quoique le bain eût été refroidi et amené à point, il ne voulut la prendre que lorsque l'esclave fut cuit. Le caractère fantasque du jeune empereur ne fit, au reste, que croître du côté de la férocité; il en résulta beaucoup de conspirations contre lui, et, entre autres, celle des deux frères Quintilien.... —Tenez, Monseigneur, ceux-là mêmes auxquels appartenait cette magnifique villa où sont maintenant vos appartements....

Et l'inconnu, comme il avait fait pour le tombeau de Cecilia Metella, montra, de son bâton, les différens restes encore admirablement conservés, sinon dans leur ensemble, de moins par portions, de ce qui avait été autrefois la villa des deux frères.

Napoleone Orsini fit à la fois un signe de la tête et de la main: le signe de tête voulait dire: « J'ai compris,» le signe de main voulait dire: «Continuez.»

Le voyageur continua.

—Il s'agissait tout simplement d'assassiner Commode.... Commode passait la moitié de sa vie au cirque: il avait appris d'un Parthe à tirer de l'arc, et d'un Maure à lancer le javelot; un jour, dans le cirque, à l'extrémité opposée de celle où se trouvait l'empereur, une panthère s'était saisie d'un homme, et s'apprêtait à le dévorer. Commode prit son arc, et lança une flèche si bien ajustée, qu'il tua la panthère sans toucher l'homme. Un autre jour, voyant que l'amour du peuple commençait à se refroidir à son endroit, il fit proclamer dans Rome qu'il abattrait cent lions avec cent javelots; le cirque regorgea de spectateurs, comme vous pensez bien; on lui apporta dans sa loge impériale cent javelots, on fit entrer dans le cirque cent lions: Commode lança les cent javelots, et tua les cent lions! Hérodien dépose du fait; il y était, il l'a vu. En outre, l'empereur avait six pieds et demi de haut, il était très fort: d'un coup de bâton, il cassait la jambe d'un cheval; d'un coup de poing il abattait un bœuf. Voyant une fois passer un homme d'une énorme corpulence, il l'appela, et, tirant son épée, il le trancha en deux d'un seul coup! Voilà pourquoi il se fit représenter une massue à la main, et au lieu de se faire appeler Commode, fils de Marc-Aurèle, il se fit appeler Hercule, fils de Jupiter.—Ce n'était ni ras surant ni facile de conspirer contre un pareil homme; cependant, poussés par Lucilla, sa belle-sœur, les deux frères Quintilien s'y décidèrent; seulement, ils prirent leurs précautions; ils enterrèrent tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent monnayé, tout ce qu'ils avaient de bijoux et de pierreries.—Ah! Monseigneur, nous y voilà enfin!—puis ils préparèrent des chevaux pour fuir, s'ils manquaient leur coup, et attendirent l'empereur sous une voûte sombre, passage étroit qui conduisait du palais à l'amphithéâtre. La fortune parut d'abord servir les conspirateurs: Commode parut à peine accompagné; le premier conjuré s'élança, ne des deux Quintilien se jeta sur lui en le frappant d'un coup de poignard, et dit en même temps: «Tiens, César, voilà ce que le sénat t'envoie!» [illegible]

Assemblée des Actionnaires de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1853.

☞ Conformément à la Convention, qui en avait été faite par avis, les actionnaires de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord se sont réunis au bureau de la dite Compagnie à midi.

Sur motion, M. W. M. Goodrich a été appelé au fauteuil et M. John Calhoun a été nommé secrétaire.

M. Robb, en qualité de Président de la Compagnie, a informé l'assemblée que cette réunion avait été convoquée par la Direction afin de soumettre aux actionnaires une proposition ayant pour but de porter le fond capital de la Compagnie à huit millions de piastres et de s'adresser à la Législature pour obtenir certains amendements à leur charte.

La résolution suivante, présentée par le colonel W. S. Campbell, a été adoptée à l'unanimité.

Résolu que le fond capital de cette Compagnie sera fixé à la somme de huit millions de piastres.

Sur motion de M. Robb, adopté à l'unanimité.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé par le président de l'assemblée, pour prendre telles mesures, qui seront jugées nécessaires, pour assurer l'amendement à la charte de cette Compagnie, ou une charte indépendante de la Législature.

Le président a nommé du dit comité: Col. S. W. Oakey, Hon. Emile Lasère et M. A. F. Simpson.

Sur motion, le président de la Compagnie et le président de l'assemblée doivent également faire partie de ce comité.

Sur motion de M. Robert A. Grinnan, il a été résolu que les actionnaires présents signifieront leur approbation des résolutions adoptées en apposant leurs signatures à ces résolutions.

Sur motion du colonel W. S. Campbell, il a été résolu que les personnes dont les noms sont apposés aux résolutions, seront considérées comme ayant donné leurs pouvoirs à M. James Robb, ainsi qu'il en fasse usage à la prochaine assemblée des actionnaires, s'il le juge convenable.

Sur motion de M. Benjamin Florance, il a été résolu que le compte rendu de cette assemblée soit publié.

Sur motion, l'assemblée s'ajourne à samedi prochain, 22 courant, à midi.

20 jan—1 JOHN CALHOUN, secrétaire.

Excellente médecine de famille.

☞ Le Vermifuge du Dr McLANE est devenu si célèbre, qu'on le considère maintenant comme le seul spécifique contre les vers. Aucune famille ne doit en être dépourvue. Les parents sont tenus surtout d'exercer la plus grande surveillance à cette époque de l'année où les vers attaquent et causent des maladies souvent fatales aux enfants. On doit de ne plus plus de temps à perdre, Nous connaissons ce remède. Nous sommes persuadés qu'il n'existe pas un remède qui se convainquent qu'il mérite les éloges qui lui ont été prodigués. C'est un remède sûr et infaillible. D'innombrables certificats attestent ses vertus médicales pourraient être produits.

A vendre par SCOLVIL & MEAD,
16janv—1mo 111, rue de Chartres.

☞ Lorsque la mort est à la porte le remède qui aurait pu sauver la vie, n'est avoir été administré à temps, arrive trop tard. Ne jouez pas avec la maladie. Lorsque l'estomac ne digère plus, lorsque le système est en proie à des faiblesses, à des insomnies, à des fièvres, ou que la tête pesante, &c, &c, la force vitale diminue et si vous n'apportez un remède immédiat à ces maux le terme de vos jours approche. Nous voyons par un immense concours de témoignages, donnés par diverses personnes au German Bitters de Hoofland que ce remède préparé par les soins du Dr. C. M. Jackson de Philadelphie est un agent infaillible pour la guérison de la dyspepsie, des maladies du foie et qui peut être garanti d'une manière radicale. Qui donc voudra souffrir et risquer son existence quand le remède est sous la main?

A vendre par J. WRIGHT & CO.
7jan—12 177, rue Chartres.

Vente de belles propriétés à la Bourse.

☞ Nous appelons l'attention publique sur la vente des propriétés suivantes, qui aura lieu qui aura lieu samedi, à la Bourse St Louis, par M. Vignié, encanteur pour le compte de la succession de L. A. Pinrieur. Ces propriétés seront vendues sans aucune limite quelconque:

1o—Une propriété située rue Bourbon, près de la rue St-Louis, et servant à l'usage d'une bourse et ses dépendances, avec logement de maître.

2o—Un grand terrain à l'encoignure des rues Conti et Remparts, avec la maison qui s'y trouve.

3o—Deux terrains à l'encoignure des rues Dumaine et Ste Claude.

Et deux grands terrains rue St-Claude, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, près de la résidence du Consul français.

Pour plus de détail, voir les annonces d'encan, ou chez l'encanteur avant la vente.

Avis Maçonnique.

Une assemblée de la T. R. Grande Loge de l'Etat de la Louisiane sera lieu aujourd'hui 20 du courant, à 10 heures du matin, à la salle maçonnique, rue Baronne, dans le but d'élire les grands dignitaires pour l'année 1853. Les officiers et représentants sont priés d'être exacts.

Par ordre, EDWARD BARNETT,
20jan—1f Grand Secrétaire

Bal Maçonnique.

LES Messieurs qui désirent assister au Bal Maçonnique qui aura lieu à la Salle des Odd Fellows, jeudi, 20 du courant, devront se procurer des billets à temps. On peut en obtenir en s'adressant au comité ou au bureau de D. I. Ricardo, No 10, rue du Camp. Il ne sera pas vendu de billets à la porte le soir du bal.

Par ordre. JOHN McKEE, secrétaire. 20jan

Compagnie de Pompiers No. 21.

Les membres honoraires de cette Compagnie dont les noms suivent, sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu dimanche 23 du courant, à la case à pompe, encoignure St-Pierre et Claiborne, Salvador Viosca, J. L. Fabre, H. Psychaud, Marcelin Esnard, N. Augustin, J. A. Durel, J. L. Llyalo, L. Surgi et Ed. Planchard, fr.

Les membres sont priés d'être exacts.

Par ordre du foreman.
20jan ROBT J. LILLY, secrétaire

LIBRAIRIE P. MEYER.

Rue Royale, 173, entre Toulouse et St-Pierre.

CONSTAMMENT à vendre à des prix excessivement réduits—Ouvrages de Littérature, Sciences, Voyages, Art, Carte Mécanique, Médecine, Livres du Droit, Atlas, livres rares, ouvrages illustrés et autres.

Par les derniers arrivages, un grand choix de romans illustrés, fournitures de bureau. 20jan—ab.

A LOUER.

Plusieurs appartements grands et petits, écuries, remises—A louer au No. 173, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. 20jan

Salon de Chaussures pour Dames.

BLANCAND, AG.

A l'honneur de prévenir les Dames de la ville qu'il vient de déballer ses Souliers satin blanc, reçus par le navire Connecticut.

Ces Souliers faits à Paris sur des patrons envoyés d'ici, sont à la dernière mode et de première qualité avec rosette ou ruban.

Aussi—Bottines satin blanc, chevreau blanc, satin français noir et de couleur, chaussés à cœur, à guêtres et boutons, fermées en caoutchouc, &c, &c. L'assortiment le plus complet avec ce même taille.

Souliers chevreau noir et bronze.

Magasin de Chaussures, rue Royale et Dumaine. 20jv

Verrerie! Verrerie!

REÇU par différents envois: 400 caisses verrerie formant un assortiment convenable.

Pour pensions, cafés, pharmacies, confiseurs. Le tout est offert à des prix réduits, soit pour du comptant ou pour du papier négociable.

C. GARRERE, rue Condé, encoignure Madison
20janv

A LE Encoignure, des Indes Occidentales, manufacture de [illegible] Ala renommé pour ses qualités [illegible], en pintes, à vendre par J. Y. DE EGANA,
20janv 47, rue Bienville

EN débarquement du navire John Curtis, de Bordeaux—

10 quarts cognac [illegible] marque Ja Lac.
10 [illegible] do do do do
15 caisses sardines à l'huile de [illegible] boîtes chaque marque Deffes & Co.
15 do do do do do
5 do do do do do
20 do do do do do
15 do do do do do

A vendre par NUMA LACOSTE,
20jan 147, rue Royale

VINS EN CAISSES—[illegible] caisses vin rouge bon ordinaire marque St Julien et St-Estèphe, à vendre par NUMA LACOSTE,
20jan 147, rue Royale.

FRUITS A L'EAU DE VIE—[illegible] caisses fruits à l'eau de vie assortis. [illegible] 12 de prunes, 12 de poires, 12 de pêches, [illegible] de cerises, à vendre par NUMA LACOSTE,
20jan 147, rue Royale.

VIN MUSCAT—[illegible] caisses muscat de Frontignan et Lunel, à vendre par NUMA LACOSTE,
20jan 147, rue Royale.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI SOIR, 19 JANVIER.

La demande de coton a été peu animée aujourd'hui mais les prix sont néanmoins demeurés très fermes; les ventes ont été de 3,000 balles.

Inférieur,	6— @ 7—	Fair,	10½ @ 11—
Ordinaire,	7¼ @ 8¼	Fully fair,	— @ —
Middling,	8¼ @ 9¼	Good fair,	— @ —
Good-Midd.	9¾ @ 10—	Good and fine,	nominal.
Middling fair, 10¼ @			

Le marché au sucre s'est raffermi: 1,000 boucauts ont été faits de 3½ @ 4½ cts pour le fair. Une récolte de 600 boucauts a été vendue sur plantation à 4⅛ cts. La mélasse est également ferme; 1,000 barils ont été vendus de 22½ @ 23¼ cts le gallon, pour les lots de première qualité.

La farine est lourde: ventes 2,000 barils Ohio, $4 75 @ $4 80; St-Louis extra, $5 75. Environ 10,000 sacs de maïs ont été vendus de 49 @ 53 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié: mess pore au détail, $17 75 @ $18. Lard fumé plats-côtés 9½ cts la livre. Une vente de 1,000 livres plats-côtés en greniers a eu lieu à 7⅝ cts. Environ 600 barils et tierçons graisse ont changé de main à 10 cts pour le prime et un lot 21,000 barils à 10⅛ cts.

Le whiskey est lourd; rectifié, de 20 @ 20½ cts le gallon.

Une vente de 300 rouleaux de corde a été faite à 6¾ cts.

1,200 sacs café ont été pris de 8½ @ 9½ cts la livre.

Le change n'a pas varié:

Sterling, de 107 @ 108; francs, fr. 5 27½ @ fr. 5 21¼.

Traites sur New-York, à 60 jours, de 2¼ @ 2½ pour cent d'escompte.

Chèques, de 1 @ 1¼ pour cent d'escompte.

Le frêt est languissant.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Perseverance, Forbes, Galveston
Navire Bennington, Young, Boston
Mohawk, Pascal, Liverpool
Rebecca, Wolfe, New-York
Indiana, Coffin, New-York
Post, Hauke, Liverpool
Martha, Klockseitter, Brême
Brick Donna Theresa, Lundberg, Londres
Louis de Geer, Hansen, Trieste

Arrivés Hier.

Navire Agnes Leeds, Chase, Thomaston
T J Rogers, Hughes, New-York
Saxony, Crowell, Boston
Barque John Carver, Porter, Rio Janeiro
Elizabeth Leavitt, Gooding, Cardenas
Lampasas, Morriss, Philadelphie
A G Hill, Curtis, Providence
Brick Mary Elizabeth, McConnell, Matanzas
Ann Elizabeth Vance, Philadelphie
Goelette Amphitrite, Faletti, Havane
Powhattan, Caro, Pensacole
Harriet A Stephenson, Post, Providence

STEAMBOATS.

F. D White, Elfert, Bâton Rouge.
Emperor, Cotton, Bayou Sara, coton, sucre, mélasse.
Echo, Wittenberg, Shreveport—coton
Cincinnatus, Hamilton, Cincinnati—cuir, beurre, chandelle, fromage, légumes, viande salée, farine, corde, porc, whiskey, &c.
Ophelia, Davis, de Washington—sucre, mélasse, coton.
Iowa, Morehouse, Louisville—chargement de provisions diverses.
F Dalman, Kay, Grand Ecore.
D H Stacey, Tyson, Yazoo City—coton.
Harry Hill, Filbran, Memphis—coton
C Hayes, Maggard, Nlle Ibérie.
Afton, Wallace, Trinité—coton
A L Shotwell, Elliot, de Louisville—patates, pommes, tabac, œufs, viandes salées, lard, &c.
Dresden, Stewart, Evansville.
Pearl, Boardman, Bayou Black.

Montant le Fleuve:

Navire Westminster, Shapter, New-York
Barque Metropolis, de New-York.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

St Louis	Chas Belcher, Harrington	4 h P M
St Louis	Josiah Lawrence, Owings	5 h P M
Cincinnati	Moro Castle, Scott	5 h P M
Yazoo City	Afton, Wallace	5 h P M
Shreveport	St Charles, Applegate	5 h P M
Yazoo River	[illegible], North	5 h P M
Bâton Rouge	F D White, Elfert	5 h P M
Mobile	Oregon, Heirn	5 h P M
Lafourche	Afton, Duiferes	6 h A M
Rivière Rouge	F Dalman, Kay	5 h P M
Brazos Santiago	Yacht, Lawless	5 h P M
Rivière Yazoo	Granada, Greartner	5 h P M
Texas	Perseverance, Forbes	5 h P M
Louisville	Fanny Smith, Dunham	5 h P M
Rivière Yazoo	Planter, Wiley	5 h P M
Louisville	Dresden, Stewart	5 h P M
St Louis	Pacific, Fitham	5 h P M
Rivière Tensas	Cherokee, Smedley	5 h P M
Natchez	D H Stacey, Tyson	5 h P M

☞ Nous sommes autorisés à annoncer A. M. BUCHANAN comme candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nlle-Orléans, au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le 1er premier lundi d'avril prochain. 15janv—6

☞ FRANÇOIS CALONGNE est candidat à la place de Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission du Juge Derbès.

LE PEUPLE.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer que M. E. A. MICHEL est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'hon. Alexandre Derbès. VOTANTS ET AMIS.

AU PUBLIC

J'ai l'honneur d'annoncer aux abonnés et patrons de l'*Abeille* que j'ai vendu à MM. S. HABRET, rédacteur de la partie anglaise, N. DUFOUR, rédacteur de la partie française et E. DUVERGER, comptable, les trois-quarts de la propriété du journal, retenant moi-même intérêt pour un quart. Le journal sera publié sous la raison sociale de G. F. Weisse & Cie.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1853.
G. F. WEISSE.

Navigation aérienne.

M. PETIN donnera une troisième lecture dimanche, 23 du courant, à midi précis, au Collége de la Louisiane, rue Dauphine, entre Hôpital et Ursulines. 20-3-1

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

NLLE ORLEANS, 19 janvier 1853.

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, No 45 rue Carondelet, samedi, 22 du courant, à midi.

JOHN CALHOUN,
20 janv—3f Secrétaire

GUANO DU PEROU.

Importation directe des Iles Chinchas.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et particulièrement les agriculteurs et les fermiers, que par suite d'arrangements qu'ils ont pris avec MM. F. Barreda & frères, de Baltimore et de Lima, agents exclusifs du gouvernement péruvien pour la vente du Guano, ils sont maintenant en mesure d'offrir pour la vente le Peruvian [illegible] ... [illegible]

Les avantages de cet engrais sur tous les autres de ce genre ... [illegible]

Lorsque nous aurons reçu directement des Iles Chinchas le chargement que nous avons déjà demandé, nous vendrons aux prix suivants, toujours payables COMPTANT.

Par sacs jusqu'à 5 tonneaux, 2 1/2 cts par livre.

De 5 à 10 tonneaux,	$50 00	le tonneau
De 11 à 25 tonneaux,	49 50	"
De 26 à 50 tonneaux,	49 00	"
De 51 à 100 tonneaux,	48 50	"
de 100 à 150 tonneaux,	48 00	"
De 151 et au-dessus,	47 50	"
Pour chargement entier.		
A prendre le long du bord	47 00	"

Le guano sera en sacs et devra être pris au dépôt. Le charroi sera pour le compte de l'acheteur. Le poids moyen des sacs sera de 160 à 170 livres.

Les personnes qui désireraient se procurer du guano, avant l'établissement de notre dépôt, pourront en recevoir du dépôt central établi à Baltimore, par les agents du gouvernement péruvien, en adressant leurs ordres aux soussignés. Dans ce cas, les frais, tels que frêt, assurance, et tous autres, seront ajoutés aux frais marqués dans l'échelle ci-dessus.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1853.
CASTILLO & HARISPE,
20 janv—tan.6m 36, Exchange Place

Récolte de 1852.

T. BACHELIER,

Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste

Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir de France, par le navire John Costa et par la barque Nashua, de Philadelphie. Un immense assortiment pour le printemps et l'été, comme suit:

Asperges, scarolle, mélisse, raiponce, concombre, Bettes, choux (15 variétés), melon, romarin, tetragone, Basilic, choufleurs, (1r choix.) navet, roquette, Betterave, cresson, oignon, sariette, Capucine, épinard, oseille, sauge, Cardon, fraisiers (10 variétés) panais, thym, Carotte, haricot, persil, tomate. Céleri, laitue, Poireau, pissenlit, Cerfeuil, romaine, pois, moutarde, Chicorée, marjolaine, radis, tétrae, &c.

Aussi:—Acacia, genet d'Espagne, Pin du Lord, Marron d'Inde, Glycine, &c, &c.

Fleurs les plus remarquables.

100 des plus belles variétés de dahlias qui sient été introduites ici avec noms et couleurs. Ils ne seront livrables que vers la fin de février, époque à laquelle on doit les mettre en pleine terre.

COMPOSITION DE GRAINES D'HERBES,

Adaptées à la nature de la terre pour former des pelouses.

Instruments de jardinage, serpettes, greffoirs, sécateurs &c. &c.

Graines de fourrages, de céréales, et de plantes économiques comme froments, mohs, sarrasin, agrostis, froment, brome, Dactyle, fétuque, fléole, fleuve, houque, ray grass, paturin vulpin, ivraie, Luzerne, moutarde, spergule, trèfle, vesce, colza Rutabaga, &c.

Les habitants, jardiniers, détaillans &c de la ville et de la campagne, pourront se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés. 20 janv

VIN D'OPORTO—Attendu 40 quarts barriques de première qualité, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & Co.
20 janv 30 1/2 rue Poydras

COGNAC—Attendu: 10 demi-pipes:
2 cognac pâle de Martell 1851,
2 do coloré do 1851,
2 do do Otard 1848,
2 do pâle do 1849,
1 do pâle Hme 1850,
1 do coloré do 1850.

A vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co.
20janv 30 1/2 rue Poydras

CHARBON—En débarquement du navire Pilgrim: 116 tonneaux cannel d'Ecosse de première qualité, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & Co,
20 janv 30 1/2 rue Poydras

AVANCES—Avances libérales sur consignations de tabac à MM. Bellamy et Williamson, Gibraltar.
WILLIAMSON, ZARATIN & Co.
20 janv 30 1/2 rue Poydras

EN magasin et à vendre par les soussignés,
50 barriques vin de Marseille,
100 do do rouge de Bordeaux, St-Julien,
20 do do rouge pour famille,
100 caisses vermouth,
200 caisses vin St-Julien, 30 caisses absynthe,
[illegible] caisses vin de Languedoc, [illegible]
[illegible] paniers huile véritable J. Flagniol,
[illegible] paniers bouteilles vides,
2000 [illegible] de 1, 2, 3 et 5 gallons.
PAUL JUGE FILS & CO.,
20 janv 47, rue St-Louis

Champagne, Champagne.

125 [illegible] champagne [illegible]
LAVATA, GARDOLFO & Co.,
20 jan 8 et 10, rue Jefferson

[illegible]

10 [illegible]

[illegible]

POST-SCRIPTUM.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 19 janvier.

Rien d'important à la Législature aujourd'hui. Le Gouverneur a renvoyé à l'Assemblée Générale, avec son veto, la loi d'enrégistrement votée pendant la dernière session. La Chambre s'est ajournée à demain, 10 heures du matin, et le Sénat à lundi.

Un comité conjoint a été nommé pour le transporter auprès du gouverneur élu et l'installer.

M. Lafleur, du *Courrier de la Louisiane*, a été désigné par une convention préparatoire des démocrates pour la place d'imprimeur d'Etat.

Débats du Congrès.

Washington, 17 janvier.

On pense que les comités militaires et maritimes du Sénat feront un rapport favorable à l'augmentation des troupes de terre et de mer, ainsi qu'à la fortification des ports de l'Océan Pacifique. Cette mesure semble inspirée par les relations actuelles avec l'Etranger.

Washington, 18 janvier.

Dans la Chambre, M. Dean a présenté aujourd'hui un bill portant qu'une allocation de $50,000 soit faite pour élever une statue équestre à la mémoire du Gén. Washington. Adopté. Le bill pour accorder une pension, demi-solde, aux veuves et orphelins des soldats a été adopté. La résolution, présentée par M. Marshall, pour mettre une somme de dix millions de piastres à la disposition du Président nouvellement élu, pour faire face aux exigences des difficultés qui pourraient survenir avec l'étranger, a été appelée, mais la Chambre a refusé de suspendre ses règlements pour la prendre en considération, par un vote de 96 oui contre 106 non.

Dans le Sénat, M. Davis a présenté une résolution pour demander au président le complément de la correspondance dans la question des pêcheries—Adoptée.

Une résolution pour reconnaître la République de Libéria a été présentée et adoptée.

Le bill du chemin de fer du Pacifique a été mis à l'ordre et M. Brooks a présenté un substitut ayant pour but de passer un contrat avec la Compagnie des chemins de fer de l'Atlantic et du Pacifique, dernièrement incorporée par l'Etat de New-York.

Washington, 19 janvier.

Au Sénat, M. Phelps, le nouveau sénateur du Vermont, a prêté serment aujourd'hui. Le bill de l'Académie Militaire a été adopté. Le bill de M. Cass, soutenant la doctrine de Monroe, a été discuté. M. Mason s'est opposé à la résolution et M. Cass a répliqué. M. Dixon, du Kentucky, a donné avis qu'il présenterait une résolution référant le traité Bulwer au comité des affaires étrangères, avec instruction de s'enquérir si ledit traité avait été violé. Le bill du chemin de fer du Pacifique a été pris en considération et le Sénat s'est ajourné sans avoir adopté une mesure définitive.

A la Chambre, le bill de la succursale de la Monnaie de New York a été longuement discuté. Le président des Etats-Unis a transmis un message annonçant que les indiens de la Floride ont refusé d'abandonner les terres comme ils en étaient convenus. Un second message a été lu, recommandant au Congrès de statuer immédiatement sur la réclamation de l'Espagne pour la valeur des esclaves qui se sont révoltés à bord du navire Armistad.

Boston, 19 janvier.

Le juge Richard Fletcher, l'un des juges de la Cour Suprême de cet Etat, s'est démis de ses fonctions.

Steamboats incendiés.

Louisville, 19 janvier.

Les steamboats New England, Lucy et Brunette ont tous trois été détruits par le feu, aujourd'hui, à St-Louis, tandis qu'ils étaient amarrés à la Levée. Le feu a d'abord pris sur le New-England, puis s'est communiqué aux deux autres. Il y avait des marchandises au montant de $30,000 sur ces bateaux.

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 14 janvier—La rivière baisse encore. Il y a 5 pieds 10 pouces d'eau dans le chenal. La rivière charrie d'énormes blocs de glace.

Cincinnati, 16 janvier—La rivière est à la même hauteur.

Louisville, 16 janvier—Le steamboat Orion est parti pour la Nouvelle-Orléans et les steamboats dont les noms suivent sont arrivés de ce port: Tecumseh, Belle Key, Mondora. La rivière monte, il y a 10 pieds d'eau dans le canal.

Pittsburg, 19 janvier.

La rivière baisse doucement, il y a 5 pieds 4 pouces d'eau dans le canal.

Cincinnati, 19 janvier—La rivière baisse.

Vicksburg, 19 janvier.

Les steamboats Polar Star, Memphis, Sacramento, sont passés ici, le premier à six heures hier soir, et les autres à 4 heures aujourd'hui.

Louisville, 19 janvier.

La rivière baisse lentement. Les bateaux à vapeur Persia et Buckeye sont arrivés de la Nlle-Orléans, et le Banner State ainsi que le Grady Burke sont arrivés de ce port.

ON DEMANDE A ACHETER dans le carré de la ville, une MAISON NEUVE, basse, double, en briques, avec cuisine double aussi, neuve et en briques, pour du comptant. S'adresser par lettre, poste payée, à l'adresse L. D. 19janv—1f

A LOUER

DEUX MAISONS en briques, à deux étages, à l'encoignure Conti et Marais, pouvant servir de résidence et de magasin, avec remise et cour. Pour plus amples détails, s'adresser à l'encoignure Canal et Baronne, à ALEXANDRE PEREIRA.
15 jan—1 m

A LOUER—Deux Bureaux agréables donnant sur la rue, No 76 et 78, rue des Magasins. Ces bureaux seront loués à bas prix en s'adressant tout de suite à JOHN H. MARKS,
5janv—6f No 76, rue des Magasins.

A LOUER—Quatre grands et beaux appartements au 1er, avec balcon, No 20, rue St Louis. S'adresser dans la maison au dessous, à
7 janv F. ROUMIEU, No 20, rue St Louis

A LOUER—Une maison en briques à 2 étages, No 134, rue St Louis. Cette maison vient d'être réparée. Pour plus amples détails s'adresser au No 11, rue Bourbon. 3janv

A LOUER

Le beau magasin situé No 60, rue du Canal (ancien No 73) entre Camp et Magasins, occupé en ce moment par M. A. Hébrard. Possession en sera donnée le 15 janvier prochain. Il y a dans le fond un bel entrepôt à deux étages. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 22 déc

PAR les navires Saint-Louis et Sabe-Holme, de New York, reçu une grande quantité de drogues, &c. &c., à vendre à bas prix chez le soussigné, où se trouvent tous les articles qui doivent comprendre les deux assortiments pharmaceutiques.

Assortiment complet pour distillateurs, liquoristes et chapeliers.

A. A. FEYCHAUD,
18 janv—3 108, rue Royale

RICHARD ALDIGE & Co.,

35, rue de Chartres.

REÇU par les navires Peter Marcy, Wm Nelson, Connecticut et John G. Coster, venant du Havre, un large assortiment de marchandises de printemps et de fantaisie:

Cotonnade française, coutils, piqués, listados, indiennes, percales, jaconats, batiste d'Ecosse, organdis et mousseline, barége, barpour, étamine, alpaca, dentelles, valenciennes, malines, blondes entre-deux, toile broderie anglaise, lingerie et bonneterie.

So eries: Rubans, ombrelles, marquises, parapluies, chemises, cols, cravates, gants, corsets; ainsi un assortiment de tuelle et plumets, articles de chasse.

Fantaisie de Paris en tous genre.

Attendu par les navires G. Hurlbut, Lemuel Dyer et Wurtemberg, venant du Havre, un complément des articles décrits ci-dessus. 18 jan

M. P. M. OZANNE est chargé de notre procuration par un acte passé pardevant H. B. Cenas, notaire public.
10 janv—15t C. A. BARRIERE & Frère.

M. CHARLES NIROT ou NIVOT, est prié de passer à notre bureau, pour affaires le concernant. TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
17 jan—3 f 28, rue de la Douane.

ATTENDU incessamment par les navires Hurlbut et Lemuel Dyer, du Havre,
100 caisses absinthe C. F. Berger,
100 do do Yersin & Lecoultre,
100 do do Ed. Pernod.
4 tonneaux fromage Gruyère.
A vendre par J. N. CURIEN.
18jan Encoig. Condé et Dumaine

CIGARES de la Havane—30,000 Regalias et Milaires Los Dos Hermanas, en débarquement de la goëlette Cornelia.—En outre plusieurs milliers de Regalias, Fidelidad, Gota de Agua, Fragancia, Flor de la Habana, Yngenuidad, Constancia, etc., en magasin et à vendre par
G. JORDA, importateur,
18 jan 8, rue Chartres, au premier

REÇU par le steamboat Ohio, venant de Cincinnati,
20 tierces jambons marque John Shays & Co.,
50 milliers cigares communs,
25 do do façon Régalias.
A vendre par J. N. CURIEN,
18jan Encoig. Condé et Dumaine

FROMAGE—300 caisses fromage du Nord et de l'Ouest, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
18janv 15, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement de la goëlette Cornelia, venant de la Havane:
73,700 cigares assortis, des meilleures manufactures, telles que Figaro, Cabanas et Carbajal, à vendre par J. M. CABALLERO,
18jv 38, Vieille-Levée, entre Bienville et Douane

150 ONCES sulfate de quinine de Pelletier.
100 do do Farr; 100 do do Allemand.
50 livres iodure de potassium français,
200 do essence de citron; 300 do do en sorte.
100 do essence de limons; 100 do do bergamotte.
50 do do menthe poivrée.
50 do d'anis de Badiane; 25 do do vert.
50 do do girofle; 25 do d'orange.
20 do de Portugal; 10 do de curaçao.
10 do do marasquin; 15 do amandes amères.
10 do extrait de vanille, à vendre par P. CUSACHS,
encoignure Royale et St-Philippe

HUILE d'amandes douces en estagnons de 8 et 4 livres, à vendre par P. CUSACHS,
18 jan encoignure Royale et St-Philippe

EAU de Mélisse de Carmes, véritable, à vendre par P. CUSACHS,
18 jan encoignure Royale et St-Philippe

JAMBONS passés au sucre—87 barils de Greg & Shay, en débarquement du bateau à vapeur Moro Castle et à vendre par E. J. HART & Co,
18 jan 79 Tchoupitoulas

ORGE perlée—60 barillots en débarquement de la barque Brunette et à vendre par E. J. HART & Co,
18 jan 79 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire General Berry, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 caisses Fruits au jus.
7 jan F. ROUMIEU, 20, St-Louis

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux
50 barriques vin rouge ordinaire.
25 [illegible] do do
7 janv PAUL LACROIX, 13 Toulouse

Conventions! Courtepoinies!

P. A. BERNARD, No 65, rue du Canal, entre Magasin et Camp—Vient de recevoir un assortiment complet de Couvertures blanches et de couleur, 10⅓, 11⅓, 12⅓, 13⅓, &c. 14 déc

[illegible]

Bureau du Trésorier, Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1853.

Extrait d'une ordonnance approuvée le 31 décembre 1852.

ART. 38—Les taxes imposées par cette ordonnance seront payables d'avance.

"Les personnes engagées dans les affaires ou exerçant une profession quelconque en vertu de cette ordonnance, seront tenues de suspendre dans un endroit apparent de leur magasin ou bureau un certificat ou carte, signé par le trésorier ou leur reçu de taxe pour l'année courante."

En vertu de l'acte de consolidation toutes les taxes doivent être payées au bureau du Trésorier.

Conformément à la clause ci-dessus, avis est par le présent donné que les licences pour l'année 1853 sont maintenant dues et payables au Bureau du Trésorier, et avis est donné aux négociants, marchands de comestibles, propriétaires de cafés, conducteurs de drays et aux personnes engagées dans les affaires ou exerçant une profession quelconque exigeant une licence, que l'ordonnance sera strictement mise à exécution contre toutes personnes qui négligeront de prendre leurs licences.

10 jan—12 W. B. GARLAND, Trésorier

SOIREE ST-LOUIS.

☞ La personne qui a pris par erreur mon surtout au bal qui a eu lieu lundi soir, est priée de vouloir bien le rapporter au bureau de l'hôtel où elle recevra le sien en retour—Mon surtout est fait de castorine noire, avec collet de velour, doublure à carreaux bleus et noirs, et longues manches doublées de soie rouge. L'erreur est impossible en plein jour. CHARLES L. FROST.
19janv—2f Hôtel St Louis, 18 janvier 1853.

A vendre.

LA négresse SEVERA, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et parfaite blanchisseuse et son enfant Nicolas, âgé de six ans. S'adresser 96, rue de la Douane. 19 jan

Usine Shakespear pour la fonte du fer et du cuivre.

WHEELER, GEDDES & Co.,
No 206, RUE GIROD.

Fabrication de machines à vapeur et autres appareils.

F. F. WHEELER, JOHN GEDDES, SAM. SWOOP.
19 jan—6m

A VENDRE en débarquement du navire John Curtis, de Bordeaux—
40 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc.
90 paniers véritable Guignolet d'Angers.
Par J. N. CURIEN,
19jan Enc. Condé et Dumaine.

LE soussigné, maintenant en cette ville, est prêt à contracter pour la construction de machines à vapeurs, moulins à sucre, moulins à scie, machines à draîner, &c. qu'il garantira être des meilleurs matériaux et de meilleure construction.

DAVID GRIFFEY, de Cincinnati, Ohio.

☞ S'adresser au bureau de Augustin & Thibaut, No 8, rue Conti 7 janv—3w c. et v

Acajou, Bois de Rose, &c., &c.

PLANCHES de St-Domingue et de Cuba, madriers, petits poteaux, planches de bois de rose, moulures de fantaisie en bois de rose, acajou et noyer, pin blanc, noyer, frêne, chêne et toutes sortes de bois de construction, cèdre de la Floride et du Tennessee, quilles et boulet, Lignum Vitæ, noyaux d'escalier, balustres, HENRY T SHERMAN,
14jan—6 c 1 13, rue St-Joseph.

Marchandises sèches.

A. STURZENEGGER & STERNOD,

44, rue Bienville, encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Nelson, Connecticut, Peter Marcy, John Parker et Coster, un nouvel et riche assortiment dans les marchandises suivantes:

Gros du Rhin noir, gros brillant.
Serges, cravattes de soie noire.
Rubans, gros de Naples unis et façonnés, velours et satin.
Crêpe de Lyon, gants et mitaines filet, brodés.
Ombrelles, parapluies et demi parapluies.
Eventails, mouchoirs batiste brodés.
Mantelets riches en mousseline brodée, chemisettes.
Manches, cols, entredeux et autres broderies.
Robes en mousseline et soie brodées et imprimées.
Robes à volants en barége à fleurs.
Baréges unis, imprimés et à fleurs.
Rideaux brodés sur mousseline et tulle.
Mousselines et jaconats imprimés.
Satin noir et drap de fantaisie pour pantalons.
Coutils, cotonnades françaises.
Bas, caleçons et chemises en coton et laine.
Guinghams et mouchoirs en rue de toute qualités, mouchoirs Bayonne, mouchoirs blanc, fil rouge bonis, bretelles et eau de Cologne.

Ayant les achats directs d'un grand nombre de manufactures d'Europe, ils vendront aux prix de fabrique. 14 jan

Manipulation des farines.

UNE nouvelle méthode pour la manipulation des farines dans les moulins établis, qui épargne beaucoup de travail au moyen d'une machine, pour élever [illegible] ... [illegible] ... dans le bâtiment voisin de l'Odd Fellows' Hall, rue Lafayette, et pourra être examinée de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Voir les affiches pour les détails.

19v—3f H. L. B. LEWIS.

REDUCTION DE PRIX.

L. BINOCHE,

30, Rue de Chartres, encoignure Douane.

A L'HONNEUR d'informer les dames, qu'ayant fait cette année des achats considérables, il vendra les marchandises à des prix excessivement réduits. Son assortiment se compose principalement des articles suivants:

Robes riches, allemandes et à volants,
Mousseux Tainaga et Pagegrandelet en tous genres
Chales et robes crêpe de Chine.
Chapeaux de dames, Coiffures, Fleurs.
Lingeries, dentelles, mouchoirs brodés.
Jupons brodés, bandes broderies, mousseline et jaconas.
Peignes d'écaille, manchettes, fourrures, velours, éventails, sacs, bourses, porte-monnaies, bracelets et rubans.

Et un grand choix d'articles pour étrennes.
22déc—1m

PRODUITS DE LA HAVANE.

CAFÉ de la Havane de première qualité, tabac en feuille vieux et de la nouvelle récolte, garanti Vuelta de Abajo; cigarettes de diverses marques recherchées et 257,000 cigares de toutes dimensions et des marques plus célèbres, telles que:

Ugues, Cabanas, Perfeccion, Ville, Su Roman, Vereyda, El Sol, Partagas, Protesta, Dos Hermanas, Montero, Sevillana, Empire City, El Rigel, La Norma, Corona, la Nina, Concordia, Aubier, Laughter, La Estrella, Prueba, Rapidez, 3 Coronas, Orléans, La Flor del Golfo, et un grand nombre d'autres marques, en magasin et à vendre par
D. BORNIO Jr.
17jan 34, rue Gravier

CIGARES de la Havane—[illegible] Regalias, Imperiales, Londres, Milares, Cazadores, Media Regalia, Londres, Madre, Cilindrados, &c. Ces tabacs par qualité première, en débarquement de la goëlette Edwin Dorsey, venant de la Havane, et à vendre par
D. BORNIO, Jr.,
17janv 34, rue Gravier

CAFÉ de la Havane—134 sacs de première qualité, à vendre par D. BORNIO Jr.,
17jan 34, rue Gravier

AVIS—Les personnes pouvant donner des informations sur le décès d'un homme PIERRE ISAAC CHAMPENOIS, décédé dans cette ville, qui avait travaillé dans la Nouvelle-Orléans il y a quelques années sont priées de les communiquer à
E. ROCHEREAU & Co.
17 jan 17 et 19, rue St-Louis

Biscuits de Crackwell.

500 boîtes biscuits de Crackwell, à vendre en gros et en détail, par
JOHN WINÇON, confiseur et pâtissier,
15 jan—6 55, rue de la Vieille Levée.

Champagne fin et mi-fin.

50 paniers champagne supérieur de Heidsieck.
50 paniers champagne crémant de Sillery.
20 paniers Champagne crème de Bouzy,
10 do do nectar,
10 do do demi-bouteilles
JOHN WINÇON,
Confiseur et Pâtissier,
15 jan—6 55, rue de la Vieille Levée.

JOHN WINÇON,

CONFISEUR ET PATISSIER.

55, rue de la Vieille Levée.

Se charge de la confection de soupers pour bals et soirées.
Ses prix sont modérés. 15 jan—1 m

UNE DAME ayant une longue habitude de l'enseignement et pouvant disposer de trois heures par jour, désirerait les employer à donner dans une ou plusieurs familles, des leçons de français, anglais, histoire, géographie, rhétorique, en un mot de toutes qui concerne l'éducation des demoiselles. S'adresser à MM. Liss, Pinsard & Co, rue Royale, encoignure Bienville. 12janv—1erm

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 204, et celles de M. Lacour de New-York, sont à vendre chez
23 déc J. F. LANG No 152, rue de Chartres

METAL HALPHENIDE,

Nouvelle Découverte.

LES soussignés ont obtenu de la maison HALPHEN, de Paris, d'être les seuls autorisés à la Nouvelle-Orléans, pour la vente des couverts en alphénide.

Cette composition, remarquable par sa ressemblance parfaite avec l'argent, laisse derrière elle tout ce qui a paru jusqu'à ce jour; faits d'un métal blanc compacte, ces couverts ne se détériorent jamais. On peut les faire graver et l'œil le plus exercé s'y tromperait.

Aussi se trouvent satisfaites, les exigences du bon goût, en même temps que le besoin du bon marché. A. PAYA & CO,
15janv—30f 56, rue de Chartres

P. LEVERRIER,

RUE DE CHARTRES, No 75,

ANNONCE au public qu'il vient de recevoir des lampes modérateurs de toutes dimensions. Il invite les acheteurs à profiter du bon marché. C'est au plus bas prix que qui ce soit ne peut les donner dans cette ville. 12 janv

Galerie Daguerréotype de MOISSENET,

No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET; elles pourront se convaincre alors par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement cherchés jusqu'à ce jour; la ressemblance parfaite, les teintes douces et vigoureuses, et l'animation des traits. 23 déc—1f

DIVERS—50 douzaines cornichons anglais, 100 caisses salaisons de Marseille, 50 do fruits au jus, 25 caisses fruits à l'eau de vie,
25 douzaines moutarde française, 25 cs. Vermouth
30 paillés amandes à la dame,
40 caisses raisins secs,
90 caisses bougies patentées,
200 boîtes biscuits anglais,
12 meules fromage de Gloster, 2 do de Cheshire,
25 boîtes do Stilton, 200 paniers champagne,
30 caisses Bourgogne, 30 do muscat,
200 douzaines conserves de gouyave,
100 do gelées françaises, 50 do sauces anglaises,
A vendre par FERBOS FRERES,
14 janv 247 et 249 Royale, enc. Dumaine

Valenciennes, Valenciennes.

LES dames trouveront chez les soussignés un assortiment remarquable de Valenciennes des plus nouveaux et des plus jolis dessins de l'année.
LION, PINSARD & Co.,
12 jan 66 et 68 rue Royale, enc. Bienville

CIGARES de la Havane—200,000 marques suivantes: Dos Hermanas, Gota de Agua, La Chay, Flor de la Habana, Jupiter, Victoria, Figaro, Constancia, Fragancia, Cabanas, Imperiales, et plusieurs autres des plus recherchées.
G. JORDA, Importateur,
28déc No 8, rue Chartres, au premier.

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche de Thomaston, en très bon état, à vendre par
F. R. MONSSEAUX,
7janv Enc. St-Louis et Robertson.

CIGARETTES—15 barils, [illegible] marques de la Havane en magasin, à vendre par
12 jan D. BORNIO Jnr. 34, rue Gravier

CIGARES de la Havane—[illegible] Regalias, media Regalia, milares, Londres, cilindrados, &c &c. des meilleures marques, en débarquement de la goëlette Edwin Dorsey, venant de la Havane et à vendre par D. BORNIO Jnr,
34, rue Gravier

CAFÉ de la Havane—[illegible] sacs de première qualité en débarquement de la goëlette Edwin Dorsey et à vendre par D. BORNIO Jnr,
34 Gravier

TABAC de la Havane en feuille—[illegible] [illegible]

[illegible]

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Avis aux entrepreneurs.

DES propositions seront reçues à ce Bureau jusqu'au 15 février, pour la formation des 51 premiers milles de la voie et aussi pour la livraison de 100,000 traverses de cidre rouge, longues de 8 pieds, 6 sur 8 pouces, libre d'obier et aclé ou écorces. Ces traverses devront être livrées sur la levée sur les terres de la compagnie, à leur dépôt, vis à vis de la Nouvelle-Orléans. Le cahier des charges peut être examiné au bureau de la Compagnie.

JAMES G. GIBBES,
15 jan—1m Ingénieur en chef

Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1853.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être fait au bureau de la Compagnie, MARDI, 15 mars 1853.

15jan—eu15ms JOHN CALHOUN, Secrétaire

Bureau de l'Ingénieur du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 17 janvier 1853.

PHILIP McGOVERN ayant abandonné les travaux dont le marché lui avait été adjugé par la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, je déclare par le présent que son marché pour le nivellement des sections 1, 2 et 3 est forfait et je recevrai des propositions jusqu'au 29 du courant, pour le nivellement des sections ci-dessus, conformément au cahier des charges, qui peut être examiné à ce bureau.

JAMES CLARKE,
18 jan—eu29 Ingénieur en chef

AVIS D'ELECTION

Pour Juge de la Quatrième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de ALEXANDRE DERBES, démissionnaire.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection sera tenue le samedi 29me jour de Janvier 1853, pour la Quatrième Justice de Paix dans les 5me et 6me districts représentatifs de la paroisse d'Orléans, et sous l'acte de consolidation approuvé le 23 de février 1852 (les 5me et 6me wards de la ville de la Nouvelle-Orléans), les électeurs qualifiés résidant entre la partie inférieure de la rue St-Louis et la partie supérieure de la rue de l'Esplanade et depuis le fleuve jusqu'au lac (les limites des dits 5me et 6me wards), sont par le présent notifiés que le scrutin sera ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, dudit jour, aux endroits qui seront désignés et sous la direction des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.

L'élection devra être conduite et les retours par duplicata devront être transmis au soussigné conformément à la loi.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, le 10 janvier 1853.

1 jan JAMES P. FRERET, Shérif.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

17 janvier 1853.

RESOLU que les personnes dont les noms suivent sont par le présent nommées commissaires et greffiers à l'élection qui aura lieu le 22 courant, aux endroits ci-après désignés, pour Quatrième Justice de paix.

Dixième précinct—Au café Jefferson, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Pierre.
Commissaires:—Wm Audry, Jules Benit.
Greffier:—Alphonse David.
Onzième précinct—Au café d'Orléans, rue d'Orléans entre Royale et Bourbon.
Commissaires:—Jos. Hernandez, Valcour Fortier.
Greffier—Auguste Dejan.
Douzième précinct—Au café de Frank Altman, encoignure Orléans et Marais.
Commissaires:—Victor Wiltz, John McClelland.
Greffier.—Louis Conrad, Jnr.
Treizième précinct—A la maison de pompe No. 4, rue de l'Hôpital.
Commissaires:—Francis Carrejeolles, Chas Gerbenbein
Greffier—John T. Dufour.
Quatorzième précinct—Au café encoignure St Claude et Bayou.
Commissaires—Albert Roux, J. B. Coulter.
Greffier—Albert Roux.
A. D. CROSSMAN, maire.

☞ Les commissaires et greffiers ci-dessus nommés sont priés de passer, sans délai, au bureau du maire, pour prêter serment conformément à la loi.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1853.

AVIS est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle des Directeurs aura lieu à la Banque, lundi, 24 du courant, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

17janv R. M. DAVIS, Caissier

Bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de la part des actionnaires aura lieu lundi 24 janvier 1853, entre les heures de 10 A. M. et de 3 P. M. au bureau de la compagnie, rue Bourbon, No 20. Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1853.

Par ordre du Président,
17 jan HENRY A. HOFFMEYER, Secrétaire

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1853.

UNE élection de douze Directeurs aura lieu lundi, 1er février prochain, à la Banque No 1, rue St Charles. GEO. A. FREERT, Caissier.
10janv

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nouvelle Orléans, 12 janvier 1853.

A L'ELECTION annuelle qui a eu lieu le 10 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de la compagnie pour l'année 1853.

John Pemberton, G. Miltenberger,
O. Gallard, P. Poutz,
L. Forrer, F. Maspero,
B. O. Vignaud,
13janv JOHN PEMBERTON, président

Banque des Citoyens de la Louisiane.

6 janvier 1853.

L'ELECTION annuelle de neuf directeurs, conformément à la loi de 1847, aura lieu à la Banque le lundi 7 février prochain, entre 10 et 2 heures, [illegible] quels trois directeurs représentant les [illegible] et le Conseil [illegible] et élection d'une Direction annuelle, conformément à la loi du 10 mars dernier.

Par ordre, EUG. ROUSSEAU,
6 janv—7f Caissier.

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'incendie.

CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES.

FOND de réserve:—Un million trois cent mille piastres avec la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les propriétés de la compagnie.

JNO. BRIGGS, Agent,
10janv—1an Encoignure, St-Charles et Union.

Salle de Concerts et Salon de Lectures.

MECHANICS' INSTITUTE.

Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune,

CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à un bon acoustique, est prête pour les concerts, lectures, etc. Elle sera louée pour les réunions où la pour les concerts, et pour les fins qui fait mention, à des conditions très libérales.

LUTHER HOMES, Trésorier
Dé No 108, rue St Charles.

Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres

DE DOLBEAR, No 108, rue de Canal, entre Camp et St-Charles.

Cette académie, fondée en 1832, est ouverte toute l'année aux dames, messieurs et aux enfants pour lesquels il y a des heures particulières. Les citoyens et les étrangers sont invités à venir visiter cet établissement. Un grand nombre des plus forts négociants de cette ville, ainsi que des personnes qui comptent par les commis, se sont formés à la tenue de livres à l'Académie de Dolbear. Il y a des classes particulières pour les dames.

S'adresser aux citoyens en général.
17 jan RUFUS DOLBEAR, 108, rue Canal

BOTTES, souliers et chapeaux—En magasin et constamment reçu, le plus bel assortiment de bottes, souliers et chapeaux, propres au commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix et à des conditions libérales. Il est de l'intérêt des marchands et des planteurs d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs. L. HOBBS & Co.
17 janv No 12, rue de la Douane

EAU DE VIE—25½ pipes eau de vie Lafontaine. 23¼ pipes eau-de-vie J. J. Dupuy, 10¼ et 10½ pipes do Bunker Hill. En débarquement du navire John Curtis, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.
17 janv 17 et 19, rue St Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné,
100 caisses Vermouth La Noilly Fils & Co,
75 caisses absinthe La Noilly Fils & Co,
200 do vin muscat Frontignan,
60 do kirsch La Noilly Fils & Co.
300 do vin rouge,
175 paniers huile d'olive grande et demi bouteilles
200 caisses salaisons de Marseille,
100 do eau de fleur d'oranger,
50 do fruits à l'eau de vie,
25 do sardines à l'huile demi boîtes
ANT. GIRAUD,
17jan 46, Vieille Levée

VIN DE BORDEAUX—60 barriques vin de Bordeaux, en bon ordre,
A vendre par ANT. GIRAUD,
17jan 46, Vieille Levée

VIN de Marseille—30 barriques vin de Marseille Bergasse à vendre par ANT. GIRAUD,
17jan 46 Vieille Levée

40,000 CIGARES Regalias, Los dos Hermanas, en débarquement de la goëlette Cornelia, venant de la Havane, à vendre par
17janv B. VALLS, 71 Magasins

Articles d'importation françaises.

LE soussigné, de retour de France, prévient le public que pour la facilité de sa clientèle de [illegible] il vient d'ouvrir un magasin de dépôt au No 191, rue Royale.

Où il offre en vente d'importation directe, assortiment de VINS en barriques et en caisses, cognac, vieux cognac, fruits et liqueurs assortis, conserves en barils, fromages de Gruyère, prunes d'Agen en barils, assiettes creuses et soupières, de la fabrique de Johnston de Bordeaux, gilets de laine de Beaux, arbres fruitiers greffés, des meilleures espèces, savoir:

500 noyers, 500 poiriers, 500 pruniers, 500 noisetiers, 500 cerisiers, 500 cognassiers, 500 pommiers, et 5000 pieds de vigne, Chasselas, Fontainebleau,—plants de deux ans: 100 barils noix françaises.

A vendre en débarquement ou à son magasin Rue Royale No 191 et à son domicile en face du marché de la rue des Magasins.

13 janv—1m J. MICHEL

MADAME E. FOURNIER,

22, RUE BOURBON, 22,

Entre Canal et Douane.

VIENT d'ouvrir un salon de Modes, lingerie et articles divers, pour dames. [illegible]

Vente à l'amiable

UNE bonne CUISINIERE, blanchisseuse et domestique de maison, âgée de 30 ans, acclimatée et parfaitement garantie.

S'adresser à C. G. au bureau de l'Abeille. 6 jan

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

A VENDRE—S'adresser à G. TOURNADE,
28jan—1an 75, rue Conti ou au No 29 rue Hercules

Marchandises avariées.

AYANT reçu toutes nos marchandises par le Connecticut du Havre, dans un état imparfait, nous annonçons au public que nous les vendrons au prix qu'on voudra nous donner.

Parmi les nombreux articles avariés il se trouve de très beaux coutils et des matières français pour de très beaux articles. U. LAROUSSINI & Co
Maison Rouge, sur la Levée entre les deux marchés.
11 janv—6

DEPOT DE DRAP DE BILLARD

Des premières Fabriques Françaises.

P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de drap pour billard, et que, d'après un arrangement pris avec les directeurs, il pourra vendre ces articles aux meilleures conditions toujours le plus grand complet des assortiments.

Il annonce aussi que ses prix seront toujours, plus que jamais, les plus bas de la place. 8oct

CAVELIER & MAXENT,

Rue Royale, No. 163,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent la même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & R. Maxent, et qu'ils ont les assortiments les plus [illegible] [illegible]

CHAMPAGNE—[illegible] [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 20 JANVIER.

Le [illegible] représentation de :

OTHELLO,

Grand opéra en 3 actes, de Rossini.

M. BORDAS, Mme WIDEMANN.

☞ On commencera à 6 heures 3/4

THEATRE ST-CHARLES.

Quatrième représentation de M. et Mme. BARNEY WILLIAMS.

Jeudi, 20 janvier 1853.

RORY O'MORE—HIGHLAND FLING, dansé par Mlle H. Vallee. Le spectacle se terminera par IRISH ASSURANCE. A l'étude THE CORSICAN BROTHERS.

HIPPODROME DE DAN RICE.

DAN RICE est arrivé, et, avec sa magnifique troupe, comprenant quelques-uns des meilleurs écuyers du monde, avec de magnifiques costumes et les plus beaux chevaux des Etats-Unis.

A ouvert l'Amphithéâtre, rue St-Charles, pour la saison.

Les jours de l'ancienne chevalerie sont rappelés par de GRANDS TOURNOIS

Et de brillantes Courses de Chevaux.

Ce spectacle rehaussé par l'originalité de Dan Rice, les évolutions extraordinaires des chevaux et en particulier d'EXCELSIOR, de HENRY CLAY, d'EUREKA et de BEPPO, font de l'hippodrome un des lieux d'amusement les plus recherchés du Sud.

☞ Représentation à midi tous les SAMEDI.

☞ Entrée aux premières 50 cents; parterre, 25 cents. 15 janv

COURSES DE L'UNION—A l'angle des Chemins du Bayou et de Gentilly—Réunion de l'automne 1853.

La première course s'ouvrira le VENDREDI, 21 JANVIER.

1er jour—Vendredi, 21 janvier—Bourse des propriétaires, $900—Course de deux milles.

2d jour—Samedi, 22 janvier—Bourse des Propriétaires, $150—Trois courses [illegible].

3me jour—Dimanche, 23 janvier—Course du Jockey Club, $400—Course de trois milles.

☞ Dix pour cent sur la recette à la porte seront ajoutés aux bourses susmentionnées. Deux ou plusieurs chevaux à chaque course. Aucune entrée ne pourra se faire si l'argent n'est déposé.

Les entrées pour la bourse des deux milles se fermeront Vendredi d'ici à jeudi, à 2 heures P. M.

Prix d'entrée à la porte et aux gradins $1 00

Rubans de distinction donnant tous les privilèges aux courses 5 00

☞ Des omnibus partiront de la rue du Canal à chaque quinze minutes, pour se rendre à l'hippodrome.

THOS. E. LILLIE,
20jan—2 agent des propriétaires

Bal Masqué de Société

AU ODD FELLOWS' HALL.

Pour le 8 février, jour du MARDI GRAS.

Messieurs les souscripteurs au dit bal sont invités à faire prendre leurs billets au bureau de la salle de bal au Odd Fellows Hall (entrée par la rue du Camp), et aussi ceux qui désirent avoir des billets d'invitation, à laisser leurs listes entre les mains de M. H. H. Ruffier, de ce jour à dimanche prochain. Le comité d'invitation se réunira ce jour là, pour émettre les billets demandés par les souscripteurs dont les demandes seront en rapport avec les règlements adoptés.

COMMISSAIRES

J. O. Nixon,	P. Carcavé,	Ben. Toledano
Chas Crockard,	W. F. Fisher	A. Schreiber jr,
H. G. Stetson,	G. W. Shaw,	John F. Caldwell,
E. O. Connel,	Alex Levy,	Henry Tete.
Jules Boily,	F. N. Barba,	

Comité d'invitation.

Le comité d'invitation se réunira dimanche prochain, 23 courant, à une heure P. M.

Par ordre,

H. RUFFIER, Secrétaire

Le bureau est ouvert tous les jours de onze heures A. M. à deux heures P. M. et de quatre à huit heures P. M. 19 jan—4

Bal de société paré et masqué, De la Jeune Amérique

☞ Le premier Grand Bal aura lieu samedi soir 22 janvier 1853 à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.

DIRECTEURS

George Clark, J. H. Wallace,
John F. Gruber, Francis R. Wynn,
Dr Hogan, W. H. Williamson.
Paul Marcotte,

Comité d'invitation.

Hon Paul Pecquet, E. Aubert
Hon. George Clark, Col. C. R. Wheat
A. A. Caron, John F. Gruber,
D Hogan.

☞ Billets [illegible] $1 50

☞ A vendre chez tous les marchands de musique de la ville. [illegible]

EXHIBITION DURANT LA SAISON

L'EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. de Signor Francesco est actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL rue St-Charles, encoignure Perdido.

Billets d'entrée:—50 cents: les enfants et les domestiques moitié prix. Le lever à 5 chaque aux dames a lieu drond en cours, 15 cents chacun. Les chevalistes n'auront rien à payer. Pour les détails voir les petites affiches. Les portes seront ouvertes tous les jours à midi et le soir. 12 nov

Deuxième Bal annuel des Maçons.

Un grand Bal des Maçons aura lieu JEUDI SOIR 20 janvier 1853, à la salle des Odd Fellows, encoignure Camp et Lafayette. Les dépenses de la fête étant payées, le surplus des recettes et le Bal sera donné au bénéfice de la caisse de secours et sous la direction du Bureau maçonnique de secours.

Directeurs:

R F McGuire,	W L Koss,	Samuel G Risk,
S M Hart,	S Herrmann,	A Schreiber Jr,
John Gedge,	C B Clapp,	W M Perkins,
F Casanova,	J M Ruger,	A L Lewis,
Edward Barnett,	T N Birke,	M A Foute,
J T Clarke,	J H Holland,	C W Newton,
P Zorriquin,	C W Hynn,	W Riley,
F M Stihl,	W P Coleman,	J J Nathan,
N Fithrombe,	O DeBays,	John Gilmore.
John Frierich,		
Alexander Philips,		

Comité d'invitation:

C M Emerson,	John McKee,	W Nicol,
T R Brady,	G Nearo Jr,	B Solomon,
Henry Barr,	Joseph Aspey,	H Schmidt,
S Marner,	W T Baker,	J Q A Fellows,
H St Paul,	B Bloomfield,	C Dubbs,
E Jacobs,	H R Swasey,	C Toussee,
H W Rice,	Z Latour,	A Brev,
D J Ricardo,	B Daniels,	J J Michel,
L H Place,	M Commander,	D Ricardo.

☞ BILLETS—Cinq piastres pour l'admission d'un Danseur et d'un Monsieur.

☞ Un Orchestre a été engagé.

Les Messieurs qui désirent inviter des Dames sont priés de donner leurs noms à l'un des membres du Comité d'invitation ou les laisser au bureau de D J Ricardo, No 10, rue du Camp.

31déc—jusq. 20j JOHN McKEE, Secrétaire

L. MAJESTE,

Commissionnaire et Importateur.

Vins Bordeaux et Marseille, Cognac, Liqueurs, &c. &c.

No 115, rue de Chartres,

21déc—ab Entre St Louis & Conti.

SECCOMB, VOORHIES & CO.,

Marchands Commissionnaires,

No 15, rue Tchoupitoulas,

NOUVELLE-ORLEANS

F. SECOMB,
B. P. VOORHIES,
S. R. GRIGGS. 25 nv

Jouets et articles de fantaisie.

E. LUSSAN,

Rue Royale, No 102, près l'encoignure Conti,

PREVIENT sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de fantaisie, telles que lingerie, broderies pour dames, porte-monnaies pour hommes et dames, coiffures en perles pour théâtres et bals, éventails, peignes, brosses, etc., etc.

Jouets d'enfans de toutes sortes, qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Mme LUSSAN

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de COSTUMES DE BALS pour hommes et pour dames qu'elle offre à louer exclusivement pour bals de société, aux prix les plus modérés.

BRODERIES en or et en argent

Mme Lussan se charge aussi, sur commande de broderies or argent, soie, etc., sur costumes, gilets de bal, ornements maçonniques, rubes, chales, etc. 15 nov—3m

Plantes nouvelles et étrangères, importées directement de France.

MARTIN & Cie., jardiniers-fleuristes et pépiniéristes à Paris, membres de la Société Nationale de France, ont l'honneur d'annoncer aux amateurs et aux messieurs qu'ils ont apporté en cette ville avec une grande collection de plantes à fleurs et à fruits, des plus rares que la Société Horticole ait découvert jusqu'à ce jour, savoir: 500 variétés de rosiers nouveaux tous variés en couleurs, remontant, non compris les arbustes d'ornement remontant pelargoniums, camellias, orangers, mandarines de Sicile, magnolias rododendrum, pivoines en arbre, azalées, dahlia nain, etc., etc. Arbres à fruits, tels que poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers, dont la perle d'Alger, tout qui peut bouillir perpétuelle, asperges d'Afrique, bonnes à manger la même année de plantation: et une infinité d'autres plantes, racines et graines de fleurs et potagères, dont le détail serait trop long.

Les amateurs trouveront des catalogues des susdites plantes au magasin, rue de Chartres, No 141, entre la rue Bienville et la rue de la Douane.
7 jan—30

Encore quelques jours à la N.-Orléans!

Guérison instantanée.

POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que pour toutes les maladies des pieds, par une méthode nouvelle, sans coupures et sans douleurs.

M. LEVI, chirurgien pédicure de Sa Majesté, etc. rue Conduit, et rue Regent's à Londres, No. 36, rue de Regent, l'ancien patron par la famille royale et la noblesse de Paris et de Londres, en remerciant les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans de leur bienveillant patronage, fait savoir qu'il partira sous peu de jours de cette ville.

On peut consulter M. Levi tous les jours (les dimanches exceptés) à son domicile No. 182, rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

Copies des Certificats.

De Sa M. L. Napoléon III—Je certifie que M. Levi enlève les cors avec une extrême habileté.

LOUIS NAPOLEON BONAPARTE

De Sa Grace le duc de Cleveland—Je certifie que M. Levi m'a complètement guéri de mes cors.

CLEVELAND

De Sa Grace le Lord Archevêque d'Armagh—Je certifie que M. Levi m'a enlevé mes cors sans me faire souffrir.

Londres, 8 août 1852.

JOHN G. ARMAGH, 36, Charles St.

Du très noble marquis de Lansdowne—M. Levi m'a enlevé mes cors avec une grande habileté et un succès complet. LANSDOWNE.

De Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre. M. Levi a extrait deux cors de mes pieds sans me faire souffrir la moindre douleur.

ROBERT FERGUSON, 8, Queen St
May Fair—Londres, 8 mars 1852.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors sans me faire éprouver la moindre douleur.

CHS. GUVELLIER, M. D. Paris

De J. S. McFarlane, D M,

Je certifie que M. Levi a fait preuve de grande habileté dans l'extirpation de plusieurs anciens cors et durillons que n'avaient pu guérir un grand nombre de chirurgiens. J. S. McFARLANE.

N. Orléans, 1er janv 1853, enc. Poydras et Cirque

En cas des tous [illegible] [illegible] ... [illegible]

Habillements pour enfans et jeunes gens.

F. BARRE & CO.

Encoignure de Chartres et Commune,
(Au dessous de l'Hôtel St-Charles.)

A PPELLENT l'attention des pères [illegible] [illegible]

W HISKEY d'Ecosse [illegible] ... [illegible]

WILLIAMSON [illegible] Poydras
20 janv